

Débat public sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry-Paris XIII.

Quatrième réunion locale : Les propositions du débat

Villejuif, salle les Esselières, le 25 novembre 2009

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC

- Anne-Laure BEDU, Consultante dans le domaine du développement durable
- Laurence MONNOYER-SMITH, professeur d'université
- Jean-Paul PUYFAUCHER, ingénieur de travaux publics à la retraite

REPRESENTANTS DE LA MAITRISE D'OUVRAGE (SYCTOM)

- Dominique LABROUCHE, Directeur général des services
- Didier FOURNET, Directeur du projet Ivry-Paris XIII
- Laurence LEJEUNE, Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets

PRESENTATION DU PROJET

- Dominique LABROUCHE, Syctom

ENSEIGNEMENTS DES REUNIONS THEMATIQUES

- Anne-Laure BEDU, CPDP

PREMIERE PARTIE : QUEL SERA LE COUT DU PROJET EN INVESTISSEMENT ? QUEL SERA SON FINANCEMENT ? QUEL SERA LE COUT D'EXPLOITATION DU CENTRE ? QUELS SERONT LES IMPACTS DE SES COUTS SUR LES CONTRIBUABLES ?

- *Présentation du Syctom*
- *Réaction d'une association*
- *Echanges avec le public*

DEUXIEME PARTIE : ECHANGE SUR LES PROPOSITIONS ISSUES DU DEBAT PUBLIC

Echanges entre les auteurs des propositions, les acteurs, le public

Ouverture de la séance à 20 h 10.

Anne-Laure BEDU, membre de la Commission particulière du débat public : Mesdames et Messieurs bonsoir, nous avons donc le plaisir de vous accueillir pour la quatrième rencontre locale dans le cadre du débat public sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry-Paris XIII. Nous sommes très heureux de vous accueillir dans l'espace des Esselières. Nous souhaitons donner la parole en préambule à Mme TAILLE-POLIAN, adjointe au maire de Villejuif.

Sophie TAILLE-POLIAN, Adjointe au Maire de VILLEJUIF : Bonsoir, Mesdames et Messieurs, juste deux mots pour vous souhaiter la bienvenue au nom de la municipalité et de Mme le Maire dans cet espace des Esselières. Nous avons souhaité que puisse se tenir une des réunions de ce débat public, étant donné l'importance des enjeux de cette modification profonde du site du Sycotom à Ivry-sur-Seine. Pour cette quatrième réunion, sur le thème des enjeux autour du financement, je vous souhaite un très bon débat et vous reformule nos vœux de bienvenue.

Anne-Laure BEDU : Merci, Madame. Au cours de cette séance, nous allons donc aborder les thématiques de la gouvernance et du coût du projet. Nous allons également discuter de l'ensemble des propositions issues des rencontres qui ont eu lieu préalablement. Nous avons eu une réunion d'ouverture, trois réunions thématiques et une deuxième session de rencontres locales. Nous sommes donc aujourd'hui réunis autour de cette rencontre de Villejuif.

Je suis Anne-Laure BEDU, membre de la Commission, et suis accompagnée ce soir de Laurence MONNOYER-SMITH et de Jean-Paul PUYFAUCHER. Nous avons, bien entendu, le Sycotom présent à la tribune. Ce soir, Philippe MARZOLF est absent et s'en excuse.

Nous avons légèrement modifié l'organisation de notre programme, suite à différentes demandes émanant de l'ensemble des acteurs, notamment du public, des associations. Nous vous demanderons à cet égard de faire très attention aux temps de parole impartis. Notre timing est serré et nous serons très attentifs au respect des horaires.

Je vais donc vous présenter le déroulement de la soirée. Nous allons d'abord laisser la parole au Sycotom, pour la présentation du projet. Vous aurez sept minutes pour le présenter. Ensuite, nous passerons à la présentation des enseignements issus des rencontres thématiques, qui nous ont permis de poser certains jalons pour aborder plus en profondeur les autres débats lors des rencontres locales. Pour le premier aspect de ce qui nous réunit ce soir, nous verrons dans une première partie les questions de coûts et de financement, et de l'impact global pour les contribuables de ce projet de centre de déchets d'Ivry. Dans une deuxième partie, nous examinerons et nous discuterons ensemble les propositions faites par l'ensemble des acteurs, à l'issue des débats que nous avons déjà eus dans le cadre des différentes rencontres.

Je laisse la parole au Sycotom.

PRESENTATION DU PROJET

Dominique LABROUCHE, Directeur général des Services du Sycotom : Merci. Bonsoir. Je suis Dominique LABROUCHE, directeur du Sycotom. Je suis accompagné de Laurence LEJEUNE, en charge de l'exploitation et de la prévention au Sycotom, et de Didier

FOURNET, directeur du projet.

Je vais vous faire une présentation synthétique du projet de valorisation organique et énergétique des ordures ménagères d'Ivry-Paris XIII.

Tout d'abord, la photo d'identité du Sycotom. Le Sycotom est un syndicat intercommunal de traitement des déchets ménagers. Il n'a pas la compétence collecte. Il traite les déchets ménagers apportés par 84 communes, soit 5,5 millions d'habitants sur son périmètre. Il a traité un peu plus de 2,4 millions de tonnes de déchets ménagers en 2008. Vous avez ici la carte, avec les différentes installations du Sycotom, comme celles qui sont en projet.

Nous parlons ce soir de la transformation du centre actuel, Ivry-Paris XIII, qui est un centre avec, tout autour, une zone géographique qui constitue son bassin versant, c'est-à-dire l'ensemble des communes ou arrondissements de la commune de Paris qui apportent leurs déchets ménagers dans ce centre. Il a une capacité de 770 000 t, dont 730 000 t de capacité d'incinération. Il est aujourd'hui doté d'un centre de tri des collectes sélectives de 35 000 t et d'une déchetterie de 5 000 t. Le traitement des déchets ménagers permet aussi une valorisation énergétique et donc l'alimentation en chauffage urbain de l'équivalent d'environ 100 000 logements. Une valorisation matière est aussi effectuée avec le traitement des déchets ménagers. C'est un centre qui emploie, y compris le centre de tri des collectes sélectives, 248 personnels.

Le Sycotom, ces dernières années, en particulier en 2004 avec l'adoption de son Plan de prévention, a souhaité réorienter très substantiellement les modalités de traitement des déchets ménagers. Bien sûr, il a toujours encouragé et encourage toujours le tri par l'habitant à la source. Ensuite, ce que le Sycotom a cherché à développer est de pouvoir adapter le traitement des déchets ménagers à la nature des déchets que l'on trouve dans les ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire après le tri par l'habitant.

Vous avez donc ici une poubelle verte, la poubelle des ordures ménagères résiduelles, avec d'une part ce qu'on y trouve, c'est-à-dire des déchets non combustibles qui sont encore recyclables, et des biodéchets, des résidus alimentaires, des papiers et des cartons souillés, parfois des déchets verts. Nous y trouvons aussi des déchets à fort pouvoir calorifique, les plastiques, par exemple, encore, mais qui ne peuvent pas être recyclés aujourd'hui, et des déchets inertes, des porcelaines par exemple. Nous allons essayer (et c'est une orientation forte du Sycotom) de séparer ces quatre fractions, les deux principales étant les biodéchets recyclables et les déchets à fort pouvoir calorifique.

Sur cette base, le dimensionnement du projet, au vu aussi des objectifs de recyclage, de prévention, pour le projet de transformation du centre, aboutit à un centre d'une capacité de 600 000 t de déchets à traiter par an, d'une part 490 000 t pour le bassin versant du centre d'Ivry-Paris XIII et, d'autre part, 110 000 t de déchets non recyclés et combustibles – la partie que j'ai montrée précédemment en bas à gauche, au niveau de la poubelle – en provenance de deux unités de tri mécanique, de séparation des déchets ménagers et de méthanisation du Sycotom, en projet à Romainville, au Blanc-Mesnil et Aulnay-sous-Bois.

Par rapport à la situation actuelle, c'est une capacité globale en diminution de 20 %. Concernant l'incinération, une diminution de moitié, soit 50 % de réduction des capacités d'incinération. Vous avez ici le schéma général du projet, des flux. Nous retrouvons bien les 490 000 t du bassin versant, les 110 000 t dont je viens de parler, c'est-à-dire 600 000 t au global de déchets traités. Les 490 000 t vont faire l'objet de cette séparation mécanique, les quatre fractions que nous trouvons dans la poubelle verte, et nous pourrions ainsi dégager deux flux principaux : un flux qui va permettre, par un procédé de méthanisation, d'aboutir

à une valorisation organique, un recyclage organique, par la production d'un compost, et un autre flux qui présente encore un pouvoir calorifique important et qui peut être valorisé sous forme d'énergie et qui exige un traitement. C'est encore un déchet qui doit être traité. Nous aboutissons donc aux capacités d'incinération de 240 000 t pour le bassin versant, plus 110 000 t à traiter en provenance des deux unités de tri et de méthanisation en Seine-Saint-Denis, soit 350 000 t au global d'incinération.

Voilà le schéma général du projet. Ensuite, sur la base de ce schéma, nous pouvons dire que ce projet permettra d'augmenter très substantiellement le recyclage organique et matière au niveau du bassin versant et du centre et, simultanément, une valorisation énergétique permettant d'alimenter toujours environ 100 000 équivalent logements en eau chaude sanitaire et en chauffage urbain.

C'est donc un projet ambitieux, qui met en œuvre les orientations nouvelles en matière de traitement des déchets, issues de la Directive européenne du 19 novembre 2008, de la dernière loi du Grenelle I votée au Parlement au mois d'août dernier, et qui donc concilie différents objectifs de prévention, de recyclage, de traitement des déchets conformément à ces orientations, et de valorisation, avec un objectif à la fin de pouvoir orienter le minimum de quantité vers l'enfouissement et surtout des déchets ultimes orientés vers l'enfouissement. Je vous remercie.

ENSEIGNEMENTS DES REUNIONS THEMATIQUES

Anne-Laure BEDU : Merci beaucoup, M. LABROUCHE, pour cette présentation synthétique qui a plus que respecter le temps. Nous allons donc passer maintenant, dans une deuxième étape, à la présentation des enseignements issus des quatre réunions thématiques préalables.

Nous avons commencé par une première réunion qui posait le préalable du débat : faut-il reconstruire le centre d'Ivry-Paris XIII ? Nous avons pu constater un consensus des collectivités concernées par le projet sur l'opportunité de ce projet, sur sa reconstruction, d'une part, sur le site et, d'autre part, sur la stratégie du Sycotm. Pour d'autres acteurs, le projet avait l'inconvénient de sembler bouclé, même si ce projet est considéré comme complexe et difficile à appréhender et, d'une certaine manière, sans alternatives ou variantes contrastées.

Nous avons ensuite noté des interrogations du public et des associations sur un certain nombre de points :

- le volume de déchets à traiter et les mesures pour le réduire ;
- une autre question qui lui est intimement liée : le dimensionnement du futur centre ;
- l'incinération à Ivry de la fraction combustible résiduelle de Romainville et de Blanc-Mesnil, et nous avons ajouté cet élément suite à une remarque de Madame CONNAN, de l'association Passerelles ;
- les effets du projet sur la santé, et nous allons y revenir puisque certaines rencontres ont été dédiées à cette thématique ;
- les moyens de garantir la qualité du compost et du biogaz, qui sont des éléments

importants.

Par ailleurs, des demandes ont été prises en compte. Il s'agissait à la fois d'organiser des visites d'installations. Il y en a eu un certain nombre depuis le début de l'automne. Egalement, un groupe de travail a été constitué sur les prévisions du gisement. Voilà ce qui a pu être organisé suite à cette première réunion d'ouverture.

Nous avons eu ensuite des réunions thématiques. La première rencontre : « La prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ? », puisqu'il s'agit d'un souhait unanime : donner à la prévention le rang prioritaire que lui ont désormais donné à la fois l'Union européenne et le Grenelle de l'Environnement. Sur la base de ce souhait unanime, il s'agissait de réagir sur la base de trois constats :

- tout d'abord, que les efforts de prévention en région parisienne ne sont pas à la hauteur des ambitions et qu'ils sont loin d'être ce que nous avons pu obtenir dans d'autres capitales européennes, notamment la ville de Vienne avait été citée en exemple ;
- sur la question de la responsabilité de la prévention, cette prévention est bien l'affaire de tous et pas seulement l'affaire des citoyens. Il y a donc à la fois un rôle reconnu aux entreprises et aux collectivités locales. Cette prévention, bien entendu, nécessite la mobilisation permanente de l'ensemble des acteurs, ce qui fait le lien avec notre rencontre de ce soir sur la question de la gouvernance ;
- les expériences réussies ont permis de montrer que s'il y a volontarisme, les résultats des politiques menées en matière de prévention sont absolument au rendez-vous. On peut donc obtenir de très bons résultats avec ce type de politiques.

Il y a ensuite des interrogations sur la répartition des compétences. Le constat a été fait d'une différenciation entre la question de la collecte et la question du traitement, puis la question de cette prévention qui doit trouver sa place entre deux systèmes de responsabilité, et donc sur l'impact que cela aura sur l'efficacité des politiques qui seront conduites.

Nous avons noté une forte attente d'un réel engagement des collectivités pour beaucoup plus de politiques de prévention, des politiques qui soient à la fois plus ambitieuses, pour diminuer les gisements à traiter, et nous pouvons les réduire de manière assez importante. Ensuite, des actions collectives qui se fondent sur des expériences réussies et des mesures de suivi des résultats (tout le dispositif d'évaluation de mesure des résultats a été souligné) et des moyens financiers plus importants, de l'ordre, d'après les chiffres que nous avons pu récolter, de deux à trois euros par an et par habitant. Voilà pour les enseignements de la première réunion thématique.

Maintenant, les enseignements de la deuxième réunion qui portait sur : « Quelle place pour l'incinération avec valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne ? » Cela nous a conduits à discuter à la fois de la question de l'incinération en soi mais de cette incinération liée à la valorisation énergétique. Cette incinération avec valorisation énergétique divise l'ensemble des acteurs. L'incinération paraît, pour certains, une alternative aux énergies fossiles alors que pour d'autres, elle limite la valorisation matière, elle nuit au changement des comportements, elle coûte de plus en plus cher et ne donne pas toutes les garanties d'innocuité sanitaire. Elle continue à produire des déchets qui ne sont pas souhaitables et dont la réduction, en tout cas, paraît souhaitable, qui sont toxiques pour l'environnement, à savoir les mâchefers ou les REFIOM. Certains doutent également

de la capacité de l'incinérateur à s'adapter suffisamment à la baisse des volumes à traiter, ce qui pose le problème de la modularité de ce projet dans le temps, puisque nous construisons des équipements pour des décennies.

La controverse sur les effets de l'incinération sur la santé publique n'est pas close. A la suite d'études de l'INVS, certains acteurs pensent que le risque est devenu négligeable. D'une part, ce point de vue est ressorti et, d'autre part, des débats ont eu lieu entre les experts, qui ont fait ressortir que nous ne pouvions conclure à l'absence de risques sanitaires, à la fois sur la base d'études épidémiologiques, qui ne mettent en évidence les risques qu'une fois que les pathologies ont été déclarées, puisque nous sommes sur des effets des pathologies à très long terme. Nous avons donc une difficulté à mesurer.

Par ailleurs, de nouvelles substances apparaissent, notamment issues des produits chimiques, et des cocktails de substances qui n'ont pas été étudiés. En respect du principe de précaution, nous pourrions penser qu'effectivement, il y a un risque à traiter ce type de nouveaux cocktails, de nouvelles substances, en tout cas de ne pas avoir une attention particulière à leurs effets.

D'autres acteurs estiment souhaitable de surveiller en continu et de façon indépendante les émissions et les polluants, sous la forme de biosurveillance, ce qui n'est pas totalement fait aujourd'hui même si des contrôles sont bien sûr opérés. La question de la continuité a été tout à fait soulignée.

Ensuite, nous poursuivons toujours sur les enseignements de cette seconde réunion, l'intérêt de ce mode de traitement apparaît comme manifeste. Nous constatons que ce mode de traitement se développe en Europe, en complément de l'incinération mais aussi du stockage, qu'il traite la matière organique des déchets ménagers. La méthanisation permet de réduire la quantité de déchets organiques incinérés ou stockés, tout en produisant de l'énergie à partir du biogaz, ce qui est intéressant en matière de récupération. Son intérêt est d'améliorer le taux de recyclage global des déchets, bien entendu, à une condition près, que le compost soit aux normes et qu'il trouve également des débouchés, ce qui pose un certain nombre de problèmes sur la qualité de ce compost.

Le tri mécanique des déchets, que nous appelons TMB dans notre jargon, fait en revanche débat. Les acteurs associatifs craignent que ce procédé ait plusieurs conséquences assez néfastes, tout d'abord qu'il décourage les collectes sélectives des biodéchets – nous comprenons bien le mécanisme – qu'il empêche également le développement du compostage individuel – cela pose tout le problème de l'organisation de cette filière –, qu'il génère un compost pas toujours aux normes et sans réels débouchés et qui risque de finir en décharge, un objectif que nous aurions évidemment volontiers cherché à éviter. De l'autre côté, les exploitants valorisent ce procédé puisqu'il a un certain nombre d'avantages. Il permet de capter d'importants volumes de déchets organiques sans modifier le dispositif de collecte. Il produit un biogaz qui offre un certain nombre de perspectives de valorisation, ce qui est intéressant dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, qui fait l'actualité. Il permet l'élaboration d'un compost normé de façon constante et d'obtenir de nouvelles fractions valorisables.

Les nuisances de ce mode de traitement provoquent des craintes mais aussi des réponses précises. La prévention des nuisances olfactives nécessite un confinement complet, la mise en dépression des bâtiments et un traitement de l'air bien dimensionné. C'est le résultat aussi de l'observation des pratiques, suite à des visites sur sites. Les risques d'explosion du biogaz sont prévenus par des détecteurs et des torchères, cet aspect risque étant évidemment très important sur ce dispositif. La fiabilité technique et la maîtrise des coûts

sont obtenues au terme d'un délai conséquent de mise au point et d'une sécurisation des débouchés du compost. Il y a tout un aspect de timing, dans cette mise en place de la méthanisation liée à l'incinération, qui pose problème et est sous observation aujourd'hui puisque nous sommes dans le début de ces expériences en France. Pour certains participants, la compatibilité de ce type d'installations avec un habitat de centre urbain reste posée. C'est tout l'enjeu aussi, de définir le lieu et le site appropriés pour ce genre de dispositifs.

Je vous propose de réagir à ce qui vient d'être présenté, à ces enseignements, si vous avez des questions, des commentaires, des réactions.

Dominique LABROUCHE : Quelques mots, pour dire qu'effectivement, des enseignements du débat ont été présentés au cours de ces dernières réunions. Je voulais indiquer que le Sycotom apportera parfois des précisions sur ces enseignements. Je donne un exemple : lorsqu'il est indiqué que la ville de Vienne met en œuvre un certain nombre d'initiatives, effectivement, ce sont des choses intéressantes. Il est toutefois peut-être aussi important de signaler le niveau de production de déchets dans cette capitale. Donc nous apporterons un certain nombre de précisions que nous communiquerons très prochainement à la Commission particulière du débat public.

Jean-Paul PUYFAUCHER, Membre de la Commission particulière du débat public : Nous les attendons. Comme il n'y a pas d'autres questions dans la salle, il y a quand même une question que nous avons eue la dernière fois, de Mme DUCHENE qui n'est pas là ce soir, sur laquelle j'avais demandé très précisément que vous nous donniez des éléments chiffrés, sur la méthanisation de Romainville et de Blanc-Mesnil et comment vous poussiez, dans ces deux installations, si j'ai bien compris, plutôt vers une méthanisation d'où sera retirée la majeure partie de la partie putrescible et plutôt, sur le site d'Ivry, une méthanisation, ou un tri mécanique biologique qui conduit à une méthanisation, où le choix n'est pas celui-là. Je vous avais demandé que nous ayons des éléments chiffrés pour pouvoir les comparer, d'une part, et, d'autre part, si vous pouvez donner les raisons qui ont conduit à ce choix. Si vous pouviez nous donner la réponse ce soir, ce serait bien.

Didier FOURNET, Directeur du projet Ivry – Paris XIII, Sycotom : Merci, bonjour à tous. Je vais, en m'excusant au préalable pour la qualité de ma voix qui est un peu prise ce soir, essayer de vous expliquer avec un petit diaporama cette différence de gestion entre la partie Romainville Blanc-Mesnil, vis-à-vis de cette valorisation organique, et le centre d'Ivry.

Avant de parler de ces différences, je voudrais évoquer quelques principes généraux. Dans les réflexions que mène le Sycotom pour conduire un projet et bâtir une nouvelle installation, trois grands principes prévalent souvent dans la réflexion : le principe de prévention, qui est le premier principe, c'est-à-dire d'examiner quel sera le gisement à l'échéance de la construction, sachant que le temps de la décision et le temps de la construction sont assez longs. Il s'agit d'anticiper et de prévoir les réductions de déchets à l'horizon d'un projet. C'est toujours un exercice réalisé en amont. L'exemple d'Isséane a été réalisé avec une réduction des capacités de 15 % correspondant à une baisse de gisement du territoire d'Isséane. Le projet d'Ivry est une réduction de 20 %. De la même façon, le centre de Romainville Blanc-Mesnil a fait l'objet de cette réflexion pour une baisse de production d'OMR sur ce territoire à l'horizon 2014.

Le deuxième grand principe, le principe de proximité, consiste à installer des centres au cœur de leur bassin versant, d'abord sur le territoire du Sycotom, bien entendu, puisque

nous sommes là pour gérer les déchets collectés par les 84 communes qui nous les apportent dans nos centres et donc de traiter, sur le territoire du Sycotm, les déchets de ces 84 communes et de se situer au cœur, au centre le plus exact, d'un bassin de collecte.

Un troisième grand principe concerne les hiérarchies des modes de traitement. Après la prévention, la réduction à la source des déchets et le réemploi, les différentes filières que nous mettons dans l'ordre de priorité sont le recyclage matière – trier les déchets et les remettre dans les filières de la matière concernée, par exemple les métaux –, la valorisation organique, la valorisation énergétique et, enfin, le stockage. Ceci correspond à la hiérarchie européenne et française du Grenelle de l'environnement. Ce sont les grands principes qui prévalent dans les réflexions.

Le deuxième point, avant d'aborder ces différences, est d'expliquer quel est l'état aujourd'hui dans le mode de gestion des territoires Est du Sycotm, c'est-à-dire Ivry, le territoire autour de Romainville et au Nord-Est de la Seine-Saint-Denis, donc pas toute la Seine-Saint-Denis mais les communes de Seine-Saint-Denis que nous voyons en vert, en mauve et en rose sur la carte. Aujourd'hui, nous avons un centre de traitement à Ivry-sur-Seine, qui traite 670 000 t de déchets. À Romainville et dans ces territoires Nord-Est de Seine-Saint-Denis, il n'y a pas de centre de traitement. Il existe un centre de transfert du Sycotm, le centre de Romainville, qui reçoit du bassin, en vert sur la carte, 320 000 t de déchets et ré-éclate cette collecte par semi-remorques vers différents centres, d'abord les centres du Sycotm, donc Ivry, de l'ordre de 100 000 t, Saint-Ouen et Issy-les-Moulineaux un peu moins, 10 000 t pour ces centres et, ensuite, un centre d'incinération privé à Argenteuil. Le reste, puisqu'il reste un excédent quand nous avons comptabilisé tout cela, part en stockage, dans cette hiérarchie de mode de traitement, incinération, stockage. Donc 180 000 t partent de Romainville aujourd'hui directement en décharge.

Par ailleurs, les communes qui sont sur le territoire complètement au Nord apportent directement leurs déchets par bennes en décharge, 90 000 t. Enfin, les quelques communes en rose vont directement dans le centre d'incinération privé en Seine-et-Marne, à Saint-Thibault-des-Vignes. Voilà aujourd'hui le mode de gestion de ces territoires Est du Sycotm.

Le Sycotm sera doté en 2023 de trois centres, pour ensemble de ces territoires : le centre d'Ivry qui sera donc transformé, c'est le projet qui vient de vous être présenté, pour traiter 90 000 t d'OMR à cet horizon. Avant cela, aura été construit le centre de Romainville Bobigny qui permettra de traiter 315 000 t d'OMR de toute la carte verte que vous voyez. Tous les déchets qui, sur la carte d'avant, étaient exportés vont être traités sur le centre de Romainville Bobigny. Pour les territoires plus au Nord, un autre centre sera construit, d'ici 2023, le centre de Blanc-Mesnil Aulnay-sous-Bois, qui permettra de traiter cette partie Nord, à hauteur de 85 000 t.

Malgré tout, il ressortira de ces centres, plus au Nord, des fractions qui ne peuvent pas être traitées sur ces sites, à la fois du refus, qui restera en décharge – pour les trois centres, il y aura des refus qui partiront en décharge – et, pour les deux centres au Nord, une fraction combustible résiduelle, dans le projet, sera récupérée et traitée sur le centre d'Ivry.

Voilà un schéma qui explique, pour chacun des centres, les ordures ménagères résiduelles qui vont rentrer dans les centres. Chaque centre sera équipé d'un tri mécanique qui permettra de séparer, comme vous l'expliquait Dominique LABROUCHE, les quatre fractions : d'abord le recyclage matière, dans la hiérarchie des traitements, puis la fraction organique pour la méthaniser, ensuite la fraction résiduelle combustible, ce qui n'a pas pu être valorisé, ni par la matière ni par l'organique, mais qui a un intérêt à être incinéré.

Enfin, ce qui ne peut être valorisé ni en matière, ni en organique, ni en incinération : le refus.

Nous voyons donc, dans ce schéma rapide, que le refus et les FCR vont partir en dehors des sites de Romainville, en décharge pour les refus, pour les trois centres, et la FCR de Romainville et de Blanc-Mesnil va être amenée dans le centre d'Ivry pour être incinérée, en complément de la FCR produite sur le centre d'Ivry.

Le tableau qui donne les valeurs, les bilans matières du tri mécanique de chacun des centres, est affiché ici. Nous voyons effectivement une différence entre le total en bas, qui additionne, la fraction combustible et le refus. A savoir que, pour Blanc-Mesnil et Romainville, nous sommes en gros à 50 % de cette somme de deux fractions qui ne sont pas traitables sur ces deux sites. A Ivry, nous sommes plutôt à hauteur de 60 %. Il y a une petite particularité, sur le projet de Bonnard & Gardel, où une partie de refus est externalisée sur un centre de compostage.

Pour expliquer ces différences, qu'est-ce qui a prévalu dans le cahier des charges de Romainville et Blanc-Mesnil, une fois que nous avons évalué une baisse de gisement de l'ordre de 10 % sur ce territoire ? C'est de maximiser la valorisation organique. C'est le premier centre de traitement par voie organique du Sycotom. Ce territoire n'est pas équipé d'un réseau de chauffage urbain, donc la version énergétique de la FCR n'avait pas de débouchés à cet endroit-là. Par ailleurs, si nous voulons citer le Plan régional d'élimination des déchets, il n'est pas aujourd'hui envisagé de créer de nouveaux centres d'incinération sur l'Ile-de-France, considérant qu'à l'horizon 2023, l'ensemble des incinérateurs sur la région Ile-de-France seront suffisants pour traiter l'ensemble des déchets.

Il s'agit de maximiser la valorisation organique et donc de minimiser parallèlement les fractions qui ne peuvent pas être traitées sur ces sites, à la fois la fraction combustible et la fraction non valorisable, parce que ces sites ne peuvent pas les traiter. Il faut donc les transférer à l'extérieur, pour la FCR, en restant dans le principe de proximité et d'autonomie du Sycotom, sur un ou plusieurs centres du Sycotom et, pour les refus, comme le Sycotom n'a pas de décharge, sur des sites de décharge. Il n'a pas été recherché d'optimisation particulière de la FCR, donc nous avons deux projets principalement orientés sur la fraction organique.

Concernant le projet d'Ivry-Paris XIII, d'autres logiques entrent en jeu : une réduction de capacité de 20 %, en prévision de la baisse du gisement ; l'introduction, comme dans les deux autres centres, de la méthanisation pour donner une priorité à la valorisation organique mais avec une limite, réglementaire, qui est le stockage de biogaz. Une installation de tri méthanisation génère du biogaz et la réglementation prévoit des limites à ne pas dépasser pour ne pas générer de problèmes de constructibilité autour d'un site, en raison de la quantité de biogaz stocké. C'est une contrainte des études que nous avons donnée aux équipes qui ont réfléchi à cette installation, de ne pas générer ce genre de contraintes à l'extérieur du site. La limite est de 10 t de gaz à stocker sur un site et cela donne une limite à la méthanisation. La limite des trois équipes, dans les bilans matières, est de l'ordre de 35 % de l'entrant en méthanisation, c'est-à-dire à peu près 180 000 t de produits entrant dans les méthaniseurs.

Après l'introduction de la méthanisation comme un des enjeux importants sur ce site, le fait, aussi, de réduire la capacité d'incinération est de 50 %. C'était un axe fort de la réflexion. Il y avait donc quand même une unité d'incinération, en complément de la méthanisation, qui pouvait être installée sur ce site. Nous pouvons produire une énergie locale utile car il y a un réseau de chauffage urbain adossé à ce site. L'incinération de la

FCR, comme il n'y a pas d'intérêt à l'incinérer pour ne rien faire, autant récupérer l'énergie. Cette énergie peut être valorisée sous forme de vapeur, avec un haut rendement et, bien entendu, le biogaz aussi peut participer à cette production. Nous nous sommes rendus compte à travers des études, que nous arrivions à la même production de vapeur pour le chauffage urbain qu'aujourd'hui, malgré cette baisse de capacité d'incinération.

Enfin, un dernier axe de la réflexion demandée aux équipes était de minimiser au maximum l'enfouissement.

Tels étaient les enjeux de ce projet qui a permis, au vu des résultats des études, de concilier tout cet ensemble d'enjeux très particuliers à ce territoire.

Anne-Laure BEDU : Merci beaucoup de ces éléments de clarification. Y a-t-il des réactions dans la salle à ce qui vient d'être présenté ? Monsieur.

Hervé CORNE, Agir à Villejuif : Nous travaillons sur les risques industriels et, plus largement, technologiques sur notre ville. J'aurais envie de réagir à de nombreux éléments dans ce que vous avez exposé, tant sur les débats précédents de la Commission que sur les travaux du Sycotm. Je me limiterai à un aspect : la question du compost. Je suis moyennement convaincu, pour manier l'euphémisme, sur les capacités de tri mécanique permettant de séparer les produits fermentescibles de tout un tas de cochonneries que nous trouvons à l'heure actuelle dans les poubelles communes. Ces méthodes de tri permettraient-elles par exemple de séparer de petits composants, tels les boîtes de médicaments, les piles et compris les piles boutons, de nombreuses petites pièces en métal dont certains peuvent être assez toxiques, et ainsi de suite. Nous pouvons citer de nombreux exemples.

Ceci fait que, malgré les normes à l'heure actuelle sur la qualité du compost, qui ne sont pas très drastiques, il faut bien le dire – peut-être sont-elles d'ailleurs amenées à évoluer –, nous risquons de retrouver un compost qui ne sera pas acceptable et finira à la décharge. C'est-à-dire que la question de la réduction des déchets ultimes ne sera pas gagnée. Pourtant, est-ce qu'a été discutée, dans les précédentes réunions de la Commission ou dans les travaux du Sycotm, la possibilité d'améliorer le tri sélectif à la source ? Cela éviterait évidemment, dans une large mesure, ce type de problèmes. Je ne poserais pas cette question à une entreprise privée qui n'aurait aucun rôle dans cette affaire. En revanche, le Sycotm regroupe quand même les communes concernées dans la région et il pourrait donc y avoir une dynamique qui s'instaurerait, permettant d'améliorer à la source le tri sélectif.

J'interviens donc sur un seul aspect. J'aurais envie de parler d'autres choses mais, au moins sur celui-ci, pouvons-nous avoir un éclaircissement ?

Anne-Laure BEDU : Merci beaucoup pour votre intervention. Nous vous proposons, si cela vous convient, de répondre à cette question dans le cadre de la discussion sur les propositions que nous aborderons en deuxième partie de séance, si nous pouvons encore compter sur votre présence. A ce moment-là, nous répondrons à cette question dans le cadre global d'une discussion des propositions. Nous souhaiterions rester dans le cadre du sujet de cette première partie. Y a-t-il d'autres questions ?

Bernard LONGPRÉ, Vice-président de l'agglomération de Brive : Je vous viens de la Corrèze parce que, lorsque j'ai vu l'amplitude de votre projet, cela m'a profondément choqué et j'ai cru bon de venir dire quelques mots ce soir ici. Je suis nouvellement élu depuis deux ans. Cela fait cinq ans que je travaille à l'alternative de l'incinération de nos déchets. Quand je vois que nous parlons de la méthanisation, après avoir visité de

nombreux sites, déjà, il faut savoir que pour la méthanisation, vous avez des moteurs qui valent 200 000 à 300 000 € et des turboalternateurs, pour faire de l'électricité, qui valent très cher. Avec les moteurs, vous faites environ 44 % d'énergie et, avec les turboalternateurs, 33 %. Il faut savoir que ce que vous allez méthaniser, pourquoi ne pas méthaniser des matières fermentescibles propres ? Si vous allez dans des immeubles en Suède, les gens mettent tous leurs déchets de table dans des sacs papier et les descendent en bas de l'immeuble, et on passe chercher une matière fermentescible totalement propre.

Dans ce cadre-là, je commence à être en faveur de la méthanisation mais d'utiliser une méthode de tri mécano biologique, cela a été dit par Monsieur, c'est-à-dire que vous découragez les gens à devenir vraiment responsables de leurs déchets. Une fois que vous enlevez la partie fermentescible des déchets, qui a toujours été le problème numéro un de pollution, que ce soit dans une décharge... Nous avons quitté les décharges parce que nous mettions des matières fermentescibles, qui produisaient sans oxygène dans le fond des jus corrosifs, qui attaquaient les déchets et ensuite nous avions un jus qui souillait les nappes phréatiques, et des odeurs, et des camions qui venaient et qui partaient. Aujourd'hui, ne parlez pas à un Français des décharges, ils n'en veulent pas. Par contre, si demain, vous avez une décharge où vous avez fait le tri des plastiques et de tout ce qui est recyclable, vous avez fait le tri de ce qui est fermentescible, les déchets de table, ce qui vous reste ne cause pas d'odeur dans une décharge et elle est minime. Votre décharge durera 150 ans. C'est là où il faut en venir.

Aujourd'hui, vous utilisez des méthodes toujours de fin de chaîne. Les plus grands du déchet aux Etats-Unis et en Europe, notamment M. Paul CONNETT qui a fait quarante films sur les déchets, que vous dit ce monsieur ? Il dit que la première chose à faire est d'utiliser toutes les méthodes de très basse technologie avant de passer à quoi que ce soit en haute technologie. La basse technologie, qu'est-ce que c'est ? C'est la main des citoyens, c'est le geste de tri. Si vous commencez par les déchets de table et, ensuite, vous savez tous que dans cinq ans, la redevance incitative ou la tarification incitative, le gouvernement nous l'impose dans les immeubles, dans dix ans. Juste avec cela, regardez les exemples en Europe qui ont été réalisés sous la forme de redevance incitative. En un an à Gembloux en Belgique : 350 kilos, 125 kilos de résiduels. Vous connaissez très bien les portes d'Alsace, la communauté de communes de Ribeuville, Albi. Ce sont des exemples absolument fabuleux.

Dès que vous mettez ce système, qu'est-ce que cela fait ? On voudra bien prendre un composteur si l'on est obligé de payer pour se débarrasser de ses déchets de table. Pour réussir le compostage, toutes les collectivités en France lancent des milliers de composteurs dans la nature et que se passe-t-il ? Monsieur et Madame Untel vont chercher le composteur et l'apportent chez eux. Que font-ils ? Ils pensent que cela pue, donc ils le mettent dans le fond du jardin.

Donc, quand on lance une activité de compostage, regardez un peu du côté des Belges, ils ont créé des réseaux de guides composteurs bénévoles. C'est une formation qui va jusqu'à trois jours et là, vous avez dans les quartiers des gens, souvent des bénévoles, qui compostent depuis quelque temps et aident leurs voisins.

Anne-Laure BEDU : Monsieur, s'il vous plaît.

Bernard LONGPRÉ : J'ai fait cinq heures de route pour venir, permettez-moi de dire deux mots. Le tri mécano biologique, je ne comprends pas la logique derrière cela. C'est la chose qui ne va pas éduquer les gens. Au contraire : « Mélangez tout, Mesdames et Messieurs, on s'en occupe. On transporte, on fait des usines à 10 millions pièce ». En

Vendée, ils veulent en construire six à 10 millions. La Vendée veut une petite micro-plateforme de compostage dans chaque commune, en plein centre-ville. Allez la visiter, à Saint-Philbert-de-Bouaine, c'est absolument spectaculaire. Je comprends que vous avez une ville où il y a énormément d'habitants mais, asseyez-vous, pensez, vous avez des choses à faire avant d'implanter des usines de cette taille. Vous allez pouvoir diminuer, même si jamais vous construisez une usine d'incinération, elle pourra être un cinquième de cette taille si vous faites ce travail avant.

Anne-Laure BEDU : Merci beaucoup pour votre témoignage et merci d'être parmi nous ce soir.

Elisabeth LOICHOT, élue Verte, Ivry-sur-Seine : Je voudrais demander à M. FOURNET, par rapport à ce qu'il vient de nous annoncer puisque c'est la première fois que nous parlons du dimensionnement de l'unité de méthanisation à Ivry, qui est fait non pas en fonction, si j'ai bien compris et vous m'arrêtez si ce n'est pas cela, non pas du volume des déchets à méthaniser mais en fonction du périmètre de risques par rapport à l'environnement urbain.

J'ai donc une double question : d'une part, pourquoi, à ce moment-là, choisir de mettre une unité de méthanisation en plein centre urbain ? Parce que, et c'est là ma deuxième question, est-ce que, si l'unité de méthanisation avait été dimensionnée en fonction des déchets qui pouvaient être méthanisés, n'y en aurait-il pas eu moins à incinérer ? Que faites-vous des déchets qui ne peuvent pas être méthanisés ? Est-ce que vous les incinérez ? Je pense que oui. Si c'est vrai, si c'est ce mécanisme, c'est-à-dire qu'au lieu de méthaniser et puis d'incinérer ce qui ne peut pas être méthanisé, à Ivry nous choisissons de faire l'inverse parce que c'est à Ivry, en plein centre urbain, donc nous incinérons et, après, nous méthanisons ce qui peut l'être. Là, quand même, je pense que cela provoque un extraordinaire questionnement sur ce projet à Ivry. Si cela pousse, là aussi, à incinérer ce qui pourrait être méthanisé, il y a vraiment quelque chose qui ne va pas dans ce projet.

Anne-Laure BEDU : Nous allons donner la parole au Sycotom mais, s'il vous plaît, respecter des temps de parole relativement courts pour que nous puissions dérouler notre programme correctement et ne pas vous retenir très tard.

Didier FOURNET : Effectivement, dans l'exposé que je viens de faire, il y a une limite à la méthanisation, en raison du biogaz. Maintenant, il faut revenir sur les principes que j'ai expliqués. Nous avons réduit très sensiblement le tonnage en prévision de la prévention, du recyclage et du réemploi, du tri de l'habitant, et de la réduction à la source, sur le bassin versant d'Ivry.

Le bassin versant d'Ivry, je rappelle que c'est, en gros, 5 km de parcours de bennes autour de l'usine d'Ivry. C'est donc un parcours très court. Le gisement de demain représente 490 000 t. Une fois que nous partons de cette quantité, dans ce que contiennent ces 490 000 t (la composition d'une poubelle), il y a effectivement des éléments, que nous avons déjà évoqués dans d'autres réunions, qui sont biodégradables et nous avons expliqué que nous étions à peu près à la hauteur de 57 % de matières biodégradables dans la poubelle.

Ce taux ne peut pas être méthanisé, il ne peut d'abord pas être trié à cette hauteur-là parce que les machines ne le permettent pas. Par ailleurs, nous ne pouvons arriver qu'à l'ordre de 37 % de cette matière biodégradable à mettre en méthanisation à cause de la limite. Mais qu'est-ce que nous ne mettons pas effectivement dans la méthanisation et que nous mettons, comme vous l'avez bien dit, côté incinération ? C'est le papier carton, dont nous

pouvons faire trois choses : le meilleur papier carton est celui qui a été trié par l'habitant. Il ne se retrouve pas dans la poubelle en mélange, il est sec et n'est pas souillé. Celui qui est souillé est mis à la poubelle.

Il y en a effectivement dans la poubelle, vous le trouverez notamment dans notre rapport d'activité. Il y a environ 20 % de carton souillé dans la poubelle produite sur le territoire du Sycotom. Cette quantité de papier carton peut être ensuite soit valorisée dans la filière organique, puisque c'est une matière biodégradable, soit incinérée.

Il se trouve qu'effectivement, à Romainville, nous avons pu pousser cette filière organique pour tous les papiers carton parce que nous n'atteignons pas ce seuil réglementaire de stock de biogaz. A Ivry, nous l'atteignons avec 180 000 t et donc le papier carton a été en partie orienté vers l'incinération.

Pour vous donner quelques références en termes d'analyse de cycle de vie de ce matériau, un document de l'ADEME a été publié en 2002 sur le bilan environnemental des filières de recyclage. Il est encore disponible sur le site de l'ADEME. Il montre que le bilan environnemental du papier carton, entre le recyclage et l'incinération, est très nuancé, notamment il est souvent en faveur de l'incinération, si l'incinération a un haut rendement énergétique, c'est-à-dire si nous faisons prioritairement de la vapeur, avec des fours performants.

Donc le choix sur le site d'Ivry, encore une fois, a été de concilier le traitement sur le site, au cœur du bassin versant de ces communes, le maximum de traitement sur ce site, sachant que l'incinération reste un mode de traitement adapté à la filière non recyclable en matière, en mélange ni en organique, parce que nous sommes adossés à un réseau de chaleur. Nous pouvons donc produire une chaleur utile aux habitants puisqu'il se trouve que cela alimente à peu près 100 000 équivalent logements en chauffage, à coûts maîtrisés et non pas à coûts dépendants des énergies fossiles que la CPCU doit utiliser si nous ne sommes pas là. Ce bilan global et environnemental sur le site d'Ivry trouve tout son intérêt dans cet équilibre des traitements par rapport à ces différents produits qui y arrivent.

Laurence MONNOYER-SMITH, Membre de la Commission particulière du débat public : De toutes façons, nous aurons l'occasion de reprendre ces thématiques dans la suite du déroulé de notre soirée puisque, lorsque nous parlerons des différentes propositions, je pense que nous pourrions revenir dessus puisqu'elles sont accrochées aux éléments critiques que vous émettez vis-à-vis de ce projet.

Nous allons donc avancer dans notre première partie de cette soirée, suite à cette partie plus introductive. Cette première partie va tourner autour des questions de coûts : quel sera le coût du projet en investissement, quel sera son financement, son coût d'exploitation ? Nous n'avons encore pas du tout abordé ces différentes questions. Je propose que nous y consacrons au moins une petite demi-heure.

Le Sycotom va nous présenter plus spécifiquement les éléments de coûts liés au projet. Il a sept minutes pour ce faire. Ensuite, nous aimerions recueillir vos réactions par rapport à cette présentation. Je vous laisse la parole.

PREMIERE PARTIE : QUEL SERA LE COUT DU PROJET EN INVESTISSEMENT ? QUEL SERA SON FINANCEMENT ? QUEL SERA LE COUT D'EXPLOITATION DU CENTRE ? QUELS SERONT LES IMPACTS DE SES COUTS SUR LES CONTRIBUABLES ?

PRESENTATION DU SYCTOM

Dominique LABROUCHE : Merci. Pour évoquer la question du coût du projet et de ses modalités de financement, ses répercussions aussi pour l'usager, je crois qu'il est important de rappeler le cadre du financement du service d'élimination des déchets ménagers, c'est-à-dire comprenant à la fois la collecte et le traitement des ordures ménagères. C'est un service public financé par l'habitant, par le biais en particulier de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. C'est en tout cas la situation que nous retrouvons pour les 84 communes du Syctom, pour la plupart d'entre elles. C'est une tarification déterminée par la collectivité qui a la compétence collecte, la collectivité de proximité. Cela peut être la commune, cela peut être une structure intercommunale, qui a cette compétence. Cela a été dit à l'instant par un des intervenants. Bien sûr, désormais, ces collectivités ont la possibilité de moduler cette tarification. C'est ce que nous appelons communément une tarification incitative. A noter que le Syctom, quelque part, pratique une tarification incitative puisque, depuis de nombreuses années déjà, il incite les communes et les collectivités à développer la collecte sélective, le recyclage, en subventionnant les tonnages qui sont apportés de collecte sélective dans ses centres de tri. C'est une incitation qui s'adresse aux communes, pas à l'habitant directement et pour cause, puisque ce sont les communes et intercommunalités qui sont compétentes pour établir la tarification auprès des habitants.

Pour le traitement des ordures ménagères, le Syctom rend un service aux collectivités et, en contrepartie, il facture une redevance auprès des communes et des intercommunalités apportant leurs déchets ménagers.

Un point important à souligner est que nous avons affaire à un service public, à une gestion publique. Il n'y a donc pas un objectif, que ce soit pour les communes ou pour un établissement public comme le Syctom chargé de traiter les déchets, de rentabilité économique et financière. Il y a bien à traiter des déchets ménagers. Le déchet qui coûte le moins, nous le savons tous, sur le plan environnemental comme sur le plan économique, est celui qui ne nous est pas apporté. L'objectif est donc bien de traiter les quantités les plus infimes possibles, bien évidemment.

Maintenant, une fois que nous avons donné ce cadre, parlant du projet et de l'investissement, selon les trois études de faisabilité, le coût estimé se situe entre 737 et 787 millions d'euros. C'est un investissement élevé, nous ne le cachons pas. C'est aussi un investissement qui répond totalement aux orientations, je dirais même à la feuille de route qui nous est aujourd'hui donnée par la loi Grenelle, par la Directive européenne dont je parlais tout à l'heure, concernant les modalités de traitement des déchets. Ensuite, c'est un projet, parce qu'il s'inscrit au cœur du bassin versant, qui doit être inséré dans un milieu urbain. C'est une dimension que nous ne pouvons pas ignorer. Le Syctom, pour tous les projets qu'il réalise, pour tous ses investissements, prend bien sûr en compte cette intégration urbaine. Cela veut dire des efforts particuliers, en termes architecturaux mais aussi en termes d'intégration paysagère, en prenant en considération aussi les liaisons urbaines, par exemple, nous l'avons vu lors de la dernière réunion publique qui était consacrée à ce thème. Cela fait partie des éléments de coût du projet.

Dans les modalités de financement d'un tel projet, il y a bien sûr des fonds propres, nous avons indiqué dans le dossier de maîtrise d'ouvrage environ 10 % ; des subventions publiques, nous avons là aussi un objectif a minima indiqué dans le dossier de maîtrise d'ouvrage de 10 % et nous pensons qu'il faut aller au-delà ; et un recours à des sources de financement externe, c'est-à-dire l'emprunt, avec une durée de remboursement

correspondant à l'amortissement des investissements à réaliser.

Parce que c'est un projet, comme je le disais à l'instant, que nous pourrions qualifier de « Grenello-compatible », au regard des modalités mises en œuvre de gestion des déchets, parce que c'est un projet ambitieux, parce qu'en zone urbaine dense, essayer de recycler la partie fermentescible, cela nécessite des équipements, nous l'avons abordé à plusieurs reprises à l'occasion de ce débat public, cela exige aussi des aides publiques pour réaliser un tel équipement en zone urbaine dense.

Aujourd'hui, et je souhaite que nous puissions poser clairement la question, le président DAGNAUD, président du Sycotom, a eu l'occasion de le faire à plusieurs reprises, nous pensons que se pose la question du financement public des équipements de traitement des ordures ménagères et que ce système est à repenser. Nous pensons que le niveau de subventions publiques octroyées aujourd'hui aux collectivités et aux établissements publics en charge de traiter les déchets ménagers doit être revu, au regard de ce qui se fait, par exemple pour d'autres déchets. Je pense en particulier au service public d'assainissement qui, aujourd'hui, bénéficie d'un soutien de plus de 40 % pour des équipements importants. Ce n'est pas le cas pour le service public de traitement des déchets ménagers puisque aujourd'hui, et nous avons des exemples très récents, par exemple la construction du centre de valorisation énergétique à Issy-les-Moulineaux, mis en service assez récemment, les subventions publiques ont représenté aux alentours de 2 à 3 % de l'investissement.

Il y a peut-être une possibilité, issue du Grenelle de l'environnement. La nouvelle taxe générale sur les activités polluantes a été instituée par la loi de finances en 2009. Elle a une première vocation, qui est de pouvoir mobiliser des fonds publics en faveur de la prévention. Nous sommes tout à fait d'accord sur cette démarche mais nous considérons aussi que peut-être, elle pourrait servir, en tout cas une partie de son produit, et assez rapidement, parce qu'il y a la nécessité de programmer des équipements par rapport à des contraintes de continuité de service public. Nous pensons qu'elle pourrait aussi, d'une part, veiller à ne pas trop pénaliser des équipements, des investissements qui traduisent la mise en œuvre des orientations du Grenelle. D'autre part, nous pensons qu'il pourrait y avoir un fonds public qui pourrait être dédié à des investissements correspondant à ces orientations.

Très concrètement, et je n'en ai que pour quelques secondes, l'impact maintenant de ce projet mais aussi de tous les autres investissements du Sycotom et des moyens nécessaires pour assurer le traitement des déchets, nous l'avons indiqué clairement dans le dossier de maîtrise d'ouvrage, est un impact de 3,5 % par an en moyenne sur les redevances appelées auprès des collectivités – c'est le mode de financement que j'ai évoqué au début de mon propos – auxquelles il faut ajouter 1 % lié à l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes, dont je viens de parler et qui a été instituée par la loi des finances en 2009, et qui est appelée à évoluer, notamment à la hausse. Je vous remercie.

Laurence MONNOYER-SMITH : Merci beaucoup. Je pense que nous pouvons maintenant donner la parole à la salle, s'il y a des réactions.

Francis VERILLON, Association TAM-TAM : Bonsoir. Je suis très surpris ; je voudrais entendre l'écho des différentes options, le coût du TMB, le coût de la méthanisation, le coût d'un incinérateur ; en pourcentage ou en absolu, mais avoir des coûts détaillés. Je suis venu pour cela, notamment.

Pouvez-vous en dire un peu plus, Monsieur, s'il vous plaît ?

Dominique LABROUCHE : S'agissant des coûts détaillés, comparés (je pense que c'est votre question), je crois que c'est dans la logique de ce que nous avons exposé tout au long de ces réunions publiques : il ne s'agit pas d'opposer des modalités de traitement, et donc des coûts.

Nous présentons un projet qui marque fondamentalement la complémentarité des modes de traitement.

Donc, ce projet-là, avec un objectif de subventions publiques important : de l'ordre de 30 % (je vous donne un élément précis), permettra d'avoir un coût de traitement que l'on retrouve aujourd'hui pour notre projet de tri-méthanisation à Romainville, de l'ordre de 130 euros la tonne. Je suis précis dans mon propos.

Si je fais une comparaison avec un autre mode de traitement (je crois que c'est votre question), par exemple l'incinération et la valorisation énergétique pour l'équipement neuf, comme Isséane : c'est de l'ordre de 106 à 110 euros la tonne.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, il y a un différentiel de 20 à 30 %, d'où la nécessité d'avoir des subventions publiques permettant de mettre en œuvre des orientations du Grenelle.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Laurence MONNOYER-SMITH : Nous allons compléter par d'autres questions. Je pense que des précisions sur votre propos seront demandées.

Annelaure WITTMANN: Merci. Effectivement, nous sommes également assez frustrés d'avoir si peu d'éléments sur le coût du projet et son financement. Pour vous aider à détailler davantage, je voudrais vous poser plusieurs questions. Je vous préviens, ce sera long, mais le débat est fait aussi pour cela.

La première remarque est que pour nous, le projet n'est pas « grenello-compatible », comme vous dites, parce que s'il voulait vraiment répondre aux orientations du Grenelle, il faudrait bien respecter la hiérarchie dans la « politique déchets », c'est-à-dire d'abord investir dans la prévention, et donc financer non pas un incinérateur mais des ressourceries, des centres...

Laurence MONNOYER-SMITH : Nous allons venir sur ces points-là, Madame, dans les propositions, si vous voulez bien. Vous aurez ainsi encore des choses à dire tout à l'heure.

Nous allons nous concentrer sur les coûts.

Annelaure WITTMANN : D'accord. Vous avez aussi dit que les subventions publiques étaient faibles. Nous nous en réjouissons, pour ce type de projet, qui n'est pas « grenello-compatible ». Nous pensons même que les subventions publiques seront de plus en plus faibles pour ce type de projet.

On voit même que sur Isséane, le Sycotom a dû aller chercher des financements au niveau de la Banque européenne d'investissement, qui est épinglée par un réseau d'ONG qui s'appelle « Bankwatch », pour non respect des directives européennes.

La Banque européenne d'investissement est supposée notamment mettre en œuvre les directives européennes sur les déchets ; or on constate que la BEI finance à 60 % des

incinérateurs, notamment, dans le secteur des déchets, ce qui n'est pas du tout cohérent.

La BEI fera sans doute évoluer prochainement ses pratiques et je ne sais pas si c'est un financement sur lequel vous pouvez compter.

Il y a plusieurs questions. Puisque dans le dossier du débat public il n'y a qu'une page sur le coût et le financement du projet, nous avons cherché dans le rapport d'activité 2008 du Sycotom ; nous avons trouvé page 38 que le Sycotom était lourdement endetté, et ce, de manière croissante depuis les 10 dernières années : 114 millions d'euros d'endettement en 1999 ; 667 millions d'euros en 2008.

Vous avez dit que sur ce projet, l'investissement ne serait couvert qu'à hauteur de 10 % par l'autofinancement, et 10 % par les subventions publiques, ce qui nous fait 80 %, donc vous devrez vous endetter encore à hauteur de 640 millions d'euros, c'est-à-dire doubler votre endettement actuel. Nous nous interrogeons beaucoup. Cela revient à endetter les collectivités locales, qui n'ont peut-être pas des moyens financiers extensibles, et cela retombe in fine sur le contribuable.

La redevance augmente de 6 % par an depuis 2001. Vous prévoyez, entre 2010 et 2023, d'augmenter encore la redevance de 3,5 % par an, en plus de la TGAP qui sera répercutée sur la redevance à hauteur de 1 % par an. Quand on parle de 3 % ou 1 %, cela a l'air petit, mais peut-on avoir un chiffre clair sur le montant de la redevance en moyenne, actuellement, et le montant en 2023 et dans les années à venir ?

Nous sommes étonnés de constater aussi que le budget d'investissement du Sycotom est fortement en hausse ; par exemple, en 2008 il était en hausse de 10 % par rapport à 2007 ; alors que vous nous dites par ailleurs vous aligner sur la diminution des volumes de déchets. Nous sommes étonnés qu'à côté de cela, vous investissiez de plus en plus dans des capacités de traitement.

Je saute quelques questions pour aller vite.

Dans votre rapport d'activité 2008, page 39, vous nous présentez des coûts du traitement à la tonne, comparés, par exemple entre les collectes sélectives et l'incinération. Cela nous donne des collectes sélectives à 201 euros la tonne alors que l'incinération serait à 68 euros la tonne : on a l'impression que l'incinération est moins chère que le tri. Mais, ce qui nous embrouille un peu, c'est que dans les recettes de l'incinération on note les recettes de la vente de vapeurs, qui sont comptabilisées en décompensation. On ne voit pas trop ce que cela veut dire.

Nous aimerions connaître notamment le coût exact du traitement des résidus de l'incinération, à savoir REFIOM et mâchefers, que l'on nous donne un chiffre à la tonne de déchets traitée, pour traiter ces résidus toxiques.

Voilà nos questions.

Laurence MONNOYER-SMITH : Cela fait déjà beaucoup de choses. Nous allons laisser le Sycotom répondre.

Dominique LABROUCHE : La liste est assez copieuse, donc je vais commencer à répondre.

Vous avez abordé l'endettement. Certes, il y a une évolution de l'endettement. On gère le

Syctom en toute transparence ; annuellement, nous indiquons en effet l'évolution de l'endettement.

J'ai indiqué il y a quelques minutes que le Syctom avait dû renouveler un équipement de traitement des déchets, à Issy-les-Moulineaux. J'ai indiqué le montant, le taux de subventions. Certes, nous avons pu avoir une part d'autofinancement, mais nous avons en effet eu recours à l'emprunt.

Il faut signaler aussi que nous avons dû également réaliser au cours de cette période que vous avez citée, assez récente, entre 2001 et 2008, des travaux de mise aux normes de nos installations, là aussi conformément à des directives européennes, tout à fait dans les délais ; c'est aussi à prendre en considération.

Il y a certes une évolution de l'endettement, mais la dette est remboursée annuellement par le budget du Syctom donc il y a aussi une diminution. Chaque fois que nous remboursons annuellement des annuités, nous diminuons aussi notre endettement. Je vous donne un exemple : en 2008, le Syctom s'est désendetté d'un peu plus de 14 millions d'euros.

Donc, nous faisons évidemment très attention à bien dimensionner nos investissements, à pouvoir les gérer et faire une bonne programmation dans le temps. L'objectif n'est pas de réaliser un endettement, mais d'investir au juste prix et d'avoir, comme je l'ai dit, des objectifs de subventions. Vous disiez « 10 % », c'est effectivement ce qui était indiqué dans le dossier de maîtrise d'ouvrage. J'ai indiqué que nous serions plutôt satisfaits d'avoir 30 %. Vous voyez bien que cela ferait quand même une réduction très sensible de l'endettement dont vous parlez. C'est ce que je voulais dire sur l'endettement.

La redevance a évolué ces dernières années, de 6 % par an, pour permettre justement d'assurer le service public de traitement des déchets, mais aussi de réaliser des investissements, parmi lesquels il y a eu aussi la construction de 3 centres de tri et de collecte sélective ces dernières années. Voilà par exemple d'autres investissements qui ont été réalisés pour permettre, comme nous avons eu l'occasion de le dire lors de ce débat, le doublement des quantités triées à la source par les habitants, à l'échelle du Syctom.

Effectivement, 3,5 % est le taux d'évolution moyen que nous avons indiqué dans le dossier de maîtrise d'ouvrage. Évidemment, nous cherchons au maximum à améliorer ce taux, à le réduire le plus possible. Par exemple, lors du dernier comité syndical du Syctom, les orientations budgétaires ont été débattues par les élus du comité et pour l'année 2010, le Président du Syctom a proposé une augmentation de 2 %, plus 1 % lié à la TGAP.

Vous voyez que nous essayons de faire des efforts pour diminuer au maximum cette évolution de la redevance.

Pour répondre précisément à votre question, la redevance moyenne s'établit à 96 euros la tonne, cela doit être indiqué dans le rapport d'activité. En tout cas pour 2009, il s'agit de 96 euros la tonne. Nous pourrions vous donner précisément le montant de 2023 ; je ne l'ai pas là mais nous pourrions le communiquer : en appliquant 3,5 % d'augmentation à ces 96 euros, nous vous donnerons le montant en 2023.

Laurence MONNOYER-SMITH : Sur le principe des compensations, si j'ai bien écouté, je pense qu'en filigrane c'était : finalement soustrayez- vous le montant que vous recevez pour la revente du chauffage, de la taxe ?

Laurence LEJEUNE, Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets : Les coûts présentés dans notre rapport annuel et les coûts que Dominique LABROUCHE indiquait à la tonne s'entendent : dépenses moins recettes.

Dans tous les coûts, on inclut toutes les recettes, qu'elles soient issues de la valorisation matière, par exemple pour l'incinération de la vente des métaux ou de l'énergie ; et pour les collectes sélectives, la reprise des produits et les soutiens que l'on peut avoir des éco-organismes, Eco-Emballages ou EcoFolio.

Pour répondre à votre question sur l'incinération, les coûts présentés dans notre rapport d'activité comprennent l'ensemble du traitement d'une tonne d'OM, c'est-à-dire non seulement le traitement dans l'usine, mais ensuite le transport et le traitement des mâchefers d'une part, et le transport et le traitement des REFIOM d'autre part. Donc, vous avez vraiment une notion de coût complet.

Gil LEPARMENTIER, association Jour de la Terre, Issy l'Écologie, Issy-les-Moulineaux : Je ne suis pas très loin de cette énorme usine Isséane, que j'ai visitée la dernière fois à l'occasion de la CLIS (Commission Locale Information et Surveillance) de l'usine. Cela nous a permis d'évoquer les émanations et d'avoir les courbes concernant les rejets gazeux, solides, liquides ; matière par matière, etc. Les courbes étaient assez contrastées mais cela était dû, d'après ce que l'on nous a dit, à la première année d'exploitation.

On nous a précisé aussi lors de cette CLIS quelles sont les personnes qui l'animent, qui y travaillent, disons le « comité de pilotage » de l'usine qui en tout et pour tout se résume à 4 équipes, pour une usine qui a coûté 650 millions d'euros. Ils tournent 24 heures sur 24, donc cela fait $4 \times 4 = 16$ ou $5 \times 4 = 20$, plus 25 personnes de l'entreprise extérieure qui assure la maintenance dans la journée, plus les quelques dizaines de personnes qui assurent, de part et d'autre des tapis roulants, le bon tri des apports en collecte sélective.

Tout cela pour dire que toute cette énergie que l'on met autour des déchets génère peu d'activité humaine en réalité. Les alternatives, de mon point de vue, du point de vue d'un grand nombre d'associations ou de militants pour ces alternatives, seraient quelque chose qui serait plus de proximité, en intégrant plus de social, plus de présence. J'ai entendu l'ADEME prôner 1 pour 10.000 : un « animateur de tri » ou « ambassadeur de tri » qui accompagne les habitants, les petits commerces, les entreprises, les gardiens d'immeuble (les responsables de ces bâtiments) pour de bons gestes.

Le Sycotom semble se plaindre de la timidité des pouvoirs publics, des collectivités, des grands financiers, pour investir là-dedans ; mais ceci explique cela. Quelle est la part du social dans cette forme de traitement ?

Certes, cela fait travailler les grands Groupes, les grosses Compagnies, dans le bâtiment, etc., mais l'enjeu est quand même l'emploi, avoir un environnement de qualité. Je ne vois pas comment on peut accéder à un environnement de qualité s'il n'y a pas l'accompagnement au quotidien des habitants.

Laurence MONNOYER-SMITH : Donc : quel est le bénéfice pour le territoire ? En gros, vous dites : un bénéfice en termes de responsabilité sociale de l'entreprise. Vous posez clairement la question de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Laurence LEJEUNE : Vous avez raison de souligner l'importance de la dimension sociale, c'est une notion qu'il faut toujours avoir à l'esprit dans le Développement Durable.

En ce qui concerne le Syctom et ses orientations par rapport à cette dimension sociale, elles sont intégrées à plusieurs niveaux :

Un niveau dans tous les outils de traitement. Je vais généraliser : quel que soit le mode de traitement, c'est prendre en compte les conditions de travail qui vont permettre aux personnes de travailler dans ces sites et d'avoir des conditions acceptables. Ainsi, on a fait évoluer (on pourra l'illustrer par des propos) les conditions, qui étaient perfectibles ; on les a fait améliorer par des travaux pour que les postes de travail soient adaptés aux postures et qu'il y ait moins de maladies professionnelles (conditions de lumière, conditions d'ambiance de travail). C'est une première dimension.

Une deuxième dimension, sociale, que nous mettons dans tous nos contrats d'exploitation : la priorité à l'emploi permanent et le recours à des CDD et à l'intérim uniquement en cas de vacances pour maladie ou congés, pour pouvoir créer un emploi permanent et non pas un emploi précaire. Notre Président nous a donné de très fortes orientations : contrôler ce que font nos exploitants, et périodiquement nous vérifions les répartitions de personnels entre emploi permanent et CDD ou intérim.

Sur les centres de tri : nous inscrivons tout le temps dans nos contrats d'exploitation une priorité au recours aux personnes en difficulté. Nous ne le limitons pas à un objectif, un pourcentage de personnes à intégrer, mais par contre il y a une volonté très forte du Syctom que la priorité soit donnée à une origine locale et à un public plus en difficulté. Pour ce qui concerne les centres de tri, là aussi ce sont des choses qui sont en cours, que ce soit dans le centre de tri d'Isséane ou dans tous les centres de tri.

C'est plus difficile à mettre en œuvre pour un personnel de l'incinération, où l'on a besoin de personnes formées. Pour l'incinération, on est surtout exigeant sur la qualité de formation du Plan de l'entreprise, pour avoir un personnel le plus à même de piloter des outils complexes.

Voilà ce que l'on peut répondre sur la prise en compte, sur les dimensions sociales.

Dominique LABROUCHE : J'ajouterai un point, si vous permettez.

Notre objectif est aussi de faire en sorte que la pénibilité du travail soit réduite ; je crois que c'est une évolution normale dans tous les métiers, dans tous les secteurs d'activité.

Vous évoquez les modalités de pilotage et les unités d'incinération et de valorisation énergétique, avec des personnels formés, comme cela a été dit ; mais c'est parce que nous avons recours à des technologies qui permettent d'exercer des fonctions de contrôle.

Nous avons des rondiers dans l'usine, qui tournent, qui contrôlent les équipements, qui fonctionnent souvent de façon automatique, donc il y a une mécanisation, une technologie très développée. C'est aussi le cas de notre centre de tri. Je crois que ce doit être une orientation forte, en tout cas, c'est la nôtre de fournir des bonnes conditions de travail, tout en conciliant des objectifs sociaux. Je crois que l'orientation générale consiste à réduire la pénibilité par des outils performants. C'est notre politique en matière de réalisation d'équipements. Nous ne sommes pas le seul syndicat de traitement à avoir cette orientation.

Laurence MONNOYER-SMITH : Il y avait encore deux questions, M. LAPEYRE et après, on doit avancer sur les propositions, vous aurez l'occasion de reprendre la parole.

Sébastien LAPEYRE, Association Cniid : En préambule, je voulais quand même signifier que sur un projet à 800 millions d'euros, avoir dans un dossier du maître d'ouvrage de 100 pages, une demi-page consacrée aux coûts d'investissement du projet, nous trouvons cela léger.

Dans les trois études de faisabilité rendues par les bureaux d'études, deux d'entre eux ont rendu une page sur les coûts d'exploitation. Dans le troisième, je n'ai même pas trouvé le montant des coûts d'investissement, sauf erreur de ma part. Si je ne les ai pas vus, c'est qu'ils ne doivent pas être très visibles.

Quant aux données qui nous sont fournies, même si elles sont faites à la louche, elles sont quand même révélatrices. Un bureau d'études montre que l'incinération va coûter cinq fois plus cher que la méthanisation. Un autre bureau d'études montre que l'incinération va coûter trois fois et demi plus cher que la méthanisation. De plus, le tri mécano biologique, que l'intervenant de Brive a abordé tout à l'heure, va doubler l'investissement nécessaire à l'usine de méthanisation. Cela pose un certain nombre de questions par rapport à la place donnée à l'incinération.

Ce sont les hasards de l'actualité, mais dans « Le Monde » daté d'hier, M. CONTASSOT, ex adjoint à la propreté à la Mairie de Paris, donc prédécesseur de M. DAGNAUD, précise quand même que le manque de volonté de développer le tri sélectif dans l'agglomération parisienne (et je n'inclus pas forcément toutes les communes du Sycotm), le fait de freiner le tri sélectif fait que l'on se retrouve avec des investissements massifs qui se dirigent vers l'incinération. J'ai trouvé intéressant qu'un ex adjoint à la propreté le signale.

Une autre remarque sur l'intervention, je trouve dommage de faire croire aux gens, en tout cas d'oublier de leur dire que la TGAP, ce n'est pas qu'un bâton qui va leur tomber dessus, c'est ce qui explique en majorité l'augmentation des coûts de la taxe d'enlèvement. Le Grenelle dit que cette TGAP est réaffectée à la gestion des déchets. Forcément, il y a de l'inertie et la TGAP collectée aujourd'hui n'est pas reversée tout de suite aux collectivités, mais elle sera réaffectée pour des mesures de prévention, et également de valorisation matière. Ne faisons pas dire au Grenelle, ou en tout cas ne tirons pas des plans sur la comète, en aucun cas il n'a été question dans les discussions du Grenelle de réaffecter cette TGAP à des investissements massifs, synonymes d'investissement sur les centres de stockage ou d'incinération.

Je m'arrêterai là juste en posant une question, car je n'ai pas eu cette information ni dans le dossier du maître d'ouvrage, ni dans le bilan d'activité 2008. J'y reviendrai tout à l'heure dans le débat sur les propositions. J'aimerais savoir aujourd'hui combien le Sycotm ou l'agglomération parisienne collecte avec la redevance spéciale. Ce n'est pas mentionné dans le rapport d'activité.

La redevance spéciale en quelques mots, c'est simplement la redevance qui est payée par les entreprises, par les commerçants, etc. Elle peut aussi être incitative pour développer le tri sélectif.

Laurence MONNOYER-SMITH : Je vous laisse répondre à ces points.

Dominique LABROUCHE : Comme je l'ai indiqué tout à l'heure et je vais répondre à votre question, s'agissant de l'investissement, Je répète ce que je dis, pour ce projet, il ne faut pas séparer les coûts. Il y a une complémentarité des modes de traitement. Comme

nous avons eu l'occasion de le dire lors de la réunion publique, notamment thématique sur la méthanisation, d'ailleurs, l'ADEME a reconnu notre démarche de complémentarité, par rapport à d'autres projets qui émergent en France, ce n'est pas unité de tri et de méthanisation en tant que telle, en substitution d'abord des politiques de prévention, des développements de recyclage par le tri à la source par l'habitant ou d'autres modes de traitement, c'est bien un prétraitement qui s'inscrit dans une complémentarité avec une valorisation énergétique.

Donc, il faut raisonner, et c'est ainsi que nous le proposons, en termes de coût global Par rapport à ce projet, comprenant effectivement une dimension tri mécano biologique et une dimension valorisation énergétique. Je le reconnais fort bien.

C'est ce que je souhaitais dire, il ne faut pas opposer des coûts, il y a un coût global par rapport à ce projet.

Sur Paris, je ne peux pas répondre à la place de la ville. En disant tout à l'heure que le ratio par habitant de collecte sélective a doublé, c'est aussi par ce que la Ville de Paris, à partir de 2001, a mis en place la collecte sélective, et a développé le nombre de jours de collecte, soit deux jours de collecte sélective par semaine. Donc, il y a bien eu une action en faveur du développement de la collecte sélective, et donc du recyclage sur le territoire de l'agglomération parisienne, en particulier dans la zone centrale.

Concernant la TGAP, et je crois l'avoir dit, nous sommes tout à fait d'accord sur l'idée que des crédits de TGAP doivent être affectés à la prévention. C'est une priorité, nous l'avons dit à plusieurs reprises, je réitère cette affirmation. Effectivement, il doit y avoir des crédits TGAP orientés vers la prévention. Il doit aussi y en avoir vers des équipements permettant le recyclage matière mais aussi le recyclage organique. L'ADEME a eu l'occasion d'en parler, elle a défini ses orientations à ce sujet-là. Nous disons juste qu'il faut peut-être appliquer ce sujet avec plus de discernement au regard de la réalisation des objectifs du Grenelle, au regard aussi de la nécessité de programmer les investissements. La nouvelle TGAP est prélevée dès 2009. Nous avons entendu au niveau l'ADEME et au niveau national que pas avant 2011 – 2012 que l'intégralité de la nouvelle TGAP sera réorientée vers les déchets. Donc, il y a bien un décalage dans le temps. Or, les objectifs à atteindre en termes de calendrier n'attendent pas ce calendrier-là. Ce sont des éléments précis que je souhaitais à nouveau développer.

Quant à votre question sur la redevance spéciale, j'ajouterai et je ne veux pas me défausser, on pourra peut-être rassembler des informations mais ce n'est pas forcément évident, il faudrait faire un recensement plus précis. Ce sont les collectivités chargées de la collecte, et non le Sycotom, qui peuvent ou doivent instituer cette redevance spéciale pour financer le service rendu à certains usagers.

Voilà ce que je pouvais répondre à ce point.

Laurence MONNOYER-SMITH : Vous n'avez pas d'idées de ce que cela représente ?

Jean-Paul PUYFAUCHER : Est-ce que la région Ile-de-France, lors du PREDMA, a fait un bilan sur le recours de la redevance spéciale au niveau de la région parisienne ?

Catherine BOUX, conseillère régionale Ile-de-France : La Ville de Paris a effectivement mis en place une redevance spéciale, et ceux depuis très longtemps. Je n'ai pas le montant de mémoire, mais Valentin SAUQUES de l'Ordif pourra répondre. Ce sont effectivement les villes qui lèvent cette redevance spéciale et non pas les syndicats de

traitement.

Sur l'Ile-de-France, la redevance spéciale est normalement obligatoire depuis 1992. C'est aux collectivités compétentes en matière de collecte de la mettre en place. Elle s'adresse aux producteurs de déchets non ménagers qui bénéficient du service public de collecte.

Jean-Paul PUYFAUCHER : J'ai cru comprendre que vous laissiez entendre qu'à part Paris, les autres communes de l'Ile-de-France la pratiquent relativement peu.

Catherine BOUX : Effectivement, vous avez bien entendu.

Laurence MONNOYER-SMITH : C'est ce hiatus que voulait souligner M. LAPEYRE. Nous allons prendre une dernière question, car je voudrais que l'on avance.

Joerg ADAMCZEWSKI, les Amis de la Terre : Je suis quand même très étonné que sur un projet de 800 millions, vous êtes incapable de faire une répartition des différents investissements. Je ne connais pas très bien les services publics, mais je peux vous dire que si je présentais quelque chose de semblable dans une entreprise privée, je me ferai virer à la sortie de la réunion. Mais, ce n'est pas ma question, qui concerne la modularité.

Nous avons évoqué lors d'autres réunions la modularité technique et la capacité d'adaptation en cas de baisse de production des déchets, mais il y a aussi une modularité financière. Le fait d'amortir le projet sur 40 ans pour payer votre dette ne réduit-il pas votre capacité d'adapter ce projet à une réduction justement des déchets ?

Laurence MONNOYER-SMITH : Sur l'amortissement ?

Didier FOURNET : Je peux vous répondre concernant les grandes masses sur la répartition de l'investissement indiquée par Dominique LABROUCHE, entre 737 et 787 millions d'euros. Globalement, comment se situe le coût de ces grands équipements ? A chaque équipement, il faut un bâtiment. Ce n'est pas l'équipement lui-même qui génère un coût, mais l'équipement avec son environnement bâti.

Pour la partie incinération, ainsi qu'on a pu recenser au travers des équipes, on trouve une moyenne de coûts de l'ordre de 300 millions d'euros sur les 750 environ.

Pour la partie tri méthanisation et compostage (car une partie compostage est aussi prévue par les équipes), c'est un peu plus élevé avec tout le traitement d'eau et traitement d'air, soit 330 millions en moyenne.

Il y a un fort volet transport alternatif dans le projet qui représente entre la partie ferrée et la partie fluviale de l'ordre de 60 millions d'euros.

Puis, dans ce montant, était déjà indiqué le coût de la reconstruction d'un garage à bennes dans ce programme. Nous avons eu l'occasion de l'expliquer à la réunion du 5 novembre, recadrage de projet il est prévu de réinstaller le garage à bennes. Il avait été intégré dans leur réflexion et dans les coûts, plus la création d'une voirie de liaison entre Ivry et Paris. La somme de ces deux postes fait environ 40 millions.

Enfin, il y a 40 millions de travaux préparatoires, je rappelle que cette transformation du site doit se faire en gardant le fonctionnement, la continuité de service. Il y a un jeu de déplacement de constructions de quelques équipements. Les équipes ont estimé environ 40 millions sur ce poste.

Tous ces coûts sont importants, et vous avez pu voir lors de la dernière réunion sur l'urbanisme, les équipes ont prévu des projets assez enterrés, ce qui génère des coûts assez sensiblement forts, car l'intégration urbaine de projets a aussi des conséquences en termes d'enfouissement du projet.

Je ne sais pas si j'ai répondu à vos interrogations sur les ordres de grandeur.

Jean-Paul PUYFAUCHER : Le public réclame un détail un peu plus précis des coûts. Je vous demanderai peut-être de reprendre et de formaliser ce que vous venez de dire sur l'incinération, sur la méthanisation, sur les travaux de voirie, etc., que l'on ait ces informations si possibles avant notre réunion du 11 décembre.

Vous n'avez pas répondu à deux questions. Il faudrait peut-être chiffrer en euros la tonne, la recette de la vente de chaleur et de la vente de métaux. Cela nous donnerait une idée, même si la réponse n'est pas apportée au soir. Une autre demande porte aussi sur le coût du REFIOM par tonne.

Pourriez-vous également donner le coût des mâchefers ? Est-ce que cela rapporte ou bien est-ce que cela coûte ? Je suis incapable de le savoir. Je n'arrive pas encore à comprendre qu'il s'agit d'une rentrée d'argent. Peut-être pas ce soir car le temps est vraiment dépassé, mais si vous pouviez nous transmettre une petite fiche pour le 11 Décembre.

Laurence MONNOYER-SMITH : Nous mettrons tout ceci en ligne.

Laurence LEJEUNE : Il y a beaucoup de questions, mais nous avons des éléments de réponse, et nous pouvons en donner certains. Le reste sera mis dans un tableau précis comme vous le souhaitez, il n'y a pas de souci. Nous avons connaissance de ces coûts, et heureusement.

Déjà, sur le coût complet, la répartition est un tiers sur l'investissement et deux tiers sur l'exploitation, pour clarifier les ordres de grandeur.

Sur les éléments de la recette énergétique, associée à un traitement, c'est 30 €/t et le coût des dépenses 179 €/t.

Sur le coût des mâchefers et celui des REFIOM, s'agit-il de coûts actuels ?

Laurence MONNOYER-SMITH : Nous mettrons tout cela en ligne très rapidement.

Laurence LEJEUNE : La répartition est deux tiers – un tiers, c'est l'ordre de grandeur qu'il faut retenir.

Laurence MONNOYER-SMITH : Un tiers investissement et deux tiers exploitation.

Dominique LABROUCHE : Je voulais répondre à la question qui m'a été posée sur les amortissements. Si j'ai bien compris votre question, à savoir : l'amortissement financier à réaliser sur une durée de 30 à 40 ans peut-il compromettre la modularité, notamment à la baisse des quantités traitées ?

Nous avons essayé de dire lors de toutes ces réunions que notre estimation des quantités de déchets à traiter pour ce projet prend en considération des objectifs de politique publique en matière de prévention, des objectifs de valorisation matière, tels qu'on les trouve dans le projet de plan régional d'élimination des déchets. Nous avons eu l'occasion de le dire.

Pour nous, il est important de bien dimensionner d'abord le projet par rapport à des besoins de traitement des déchets ménagers. Comme cela vient d'être dit par ailleurs, le coût global de traitement portait sur un tiers d'investissement et deux tiers d'exploitation. Un tiers, c'est important mais ce n'est pas déterminant par rapport à la modularité. Le déchet qui nous coûte le moins est celui que l'on ne nous apporte pas. Si on nous en apporte moins, nous n'aurons pas forcément un coût supérieur en termes de traitement, mais sur les charges variables par exemple nous aurons des frais moins importants à la tonne pour traiter ces déchets ménagers.

Laurence MONNOYER-SMITH : Je pense que l'on va maintenant avancer, car nous avons vraiment besoin de rentrer dans les propositions pour donner une dimension bien concrète et pratique à ce débat. Je demande aux associations de bien vouloir monter à la tribune afin qu'elles puissent réagir un peu en temps réel aux propositions faites.

Le travail que nous avons réalisé suite à vos interventions nombreuses, à vos questions et à vos appels critiques nombreux consistait à essayer de recenser dans quatre groupes de propositions les différentes propositions que vous avez faites, que ce soit de la part du Sycotom ou des associations. Nous les avons regroupées en quatre grandes familles. La première famille concerne celles qui traitent du dimensionnement du centre, la seconde concerne les propositions portant sur l'incinération, la troisième sur la méthanisation et la quatrième sur la gouvernance.

Pour l'organisation des débats, nous avons décidé de procéder par étapes, c'est-à-dire que je vais énoncer ces propositions, les membres de la CPDP viendront à mon secours si nécessaire. Nous espérons arriver à la quatrième famille de propositions avant une heure du matin, je compte sur vous !

PROPOSITIONS ISSUES DU DEBAT PUBLIC AU 20 NOVEMBRE

1. Propositions concernant le dimensionnement du centre

- Réaliser un audit externe sur le mode de calcul du gisement des déchets du bassin versant de l'usine.

C'était une demande de huit associations faite à la CNDP qui a accepté et la restitution aura lieu le 14 décembre à la salle Robespierre à Ivry, où vous serez tous les bienvenus.

- Mettre en œuvre dès 2010 une politique ambitieuse en faveur de la prévention et du recyclage des déchets.

Je pense que les associations apporteront des précisions.

Il faudra peut-être d'ailleurs voir si les deux premières propositions ne se recoupent pas, elles n'ont pas été émises par les mêmes acteurs, mais elles peuvent éventuellement se retrouver autour d'un point central.

- Impliquer les associations dans un comité de pilotage du plan de prévention 2010 – 2014 du Sycotom.

Ceci doit certainement encore être précisé et nous attendons les réactions des associations sur ce sujet.

- Chiffrer les coûts et les impacts d'une politique volontariste de prévention et de recyclage des déchets du bassin versant.

- Développer la coordination entre les acteurs exerçant les compétences de prévention, de collecte et de traitement.

Nous avons beaucoup parlé de ces problématiques de gouvernance, de compatibilité entre les différentes compétences et de coordination de ces compétences. Ce sera l'occasion d'y revenir.

- Renoncer à l'incinération à Ivry - Paris XIII de la FCR de Romainville et Blanc-Mesnil.

Nous avons rajouté cette dernière proposition, dont nous avons quelque peu discuté tout à l'heure en parlant des coûts. C'est une proposition un peu forte, il faudra se mettre d'accord quitte à se mettre d'accord sur le fait que l'on n'est pas d'accord.

Nous allons commencer par la proposition du Sycotom, ensuite je laisserai les associations choisir les propositions sur lesquelles elles veulent réagir. Je voudrais donc entendre le Sycotom sur cette proposition du comité de pilotage du plan de prévention 2010 – 2014 et nous voudrions bien avoir quelques précisions concrètes.

Qu'avez-vous en tête ? A quoi avez-vous pensé exactement ? Quelles seraient les prérogatives de ce comité ? Pouvez-vous nous en dire un peu plus afin que les associations aient un peu de grain à moudre ?

Dominique LABROUCHE : Je ne sais pas si je vais apporter du grain à moudre, mais en tout cas des précisions. Oui, cela a été annoncé par le président DAGNAUD, il y aura une implication des associations dans un comité de pilotage qui est à créer, puisqu'il n'existe pas aujourd'hui, pour l'élaboration du plan de prévention du Sycotom 2010 – 2014.

Le plan de prévention est en cours d'achèvement, car il couvrait la période 2004 – 2009, donc il arrive à échéance. Nous aurons un travail de préparation de ce futur plan de prévention. Nous souhaitons que les associations qui participent au débat, voire d'autres puissent participer activement à l'élaboration de ce plan de prévention. Très concrètement, nous adresserons un courrier prochainement aux associations pour les y inviter, dans cette phase d'élaboration du plan de prévention. En termes de calendrier, cette élaboration se fera dans le premier semestre 2010. Nous avons d'abord la nécessité de connaître les orientations régionales en termes de prévention, même si à travers le plan régional, il y a déjà des éléments ; puisqu'un plan régional de prévention va être élaboré.

Nous avons aussi à prendre en considération ce qui sera mis en œuvre par les collectivités de proximité, à travers des programmes locaux de prévention. Donc, il s'agira d'une instance permettant une participation des acteurs associatifs à l'élaboration de ce plan au regard des objectifs régionaux, au regard des actions locales qui seront mises en œuvre. Ensuite, le projet de plan pourra être examiné par les élus du comité syndical du Sycotom, puisque c'est quand même aux élus du comité syndical qu'il reviendra d'approuver les orientations de ce plan. Donc, une invitation sera adressée très prochainement pour un calendrier de travail qui devrait nous situer dans le premier semestre 2010 au regard de ce que j'ai indiqué, car je crois que la région travaille actuellement sur un projet de plan de prévention, Catherine BOUX pourra le dire mieux que moi ou M. le Vice -président VAMPOUILLE, mais au printemps 2010, me semble-t-il.

Laurence MONNOYER-SMITH : Très bien, je vais demander aux associations de réagir. On joue bien la règle du jeu, c'est-à-dire qu'on réagit sur ces propositions, en respectant l'ordre. Je vous laisse vous distribuer la parole, si vous voulez.

Annelaure WITTMANN : Effectivement, le comité de pilotage du futur plan de prévention sur 2010 – 2014 est une bonne idée. Comme le dit M. DAGNAUD dans un communiqué de presse récent, nous devons aller plus loin et plus vite ; c'est tout à fait l'idée. Nous voulons bien participer, mais nous avons deux conditions. La première condition étant que ce plan reste un plan de prévention et non un plan de prévention et de valorisation. On vous voit un peu venir, car dans la valorisation vous mettez de la valorisation énergétique, de la valorisation des mâchefers, etc. finalement, on glissera progressivement vers complètement autre chose. Nous voulons que cela reste un plan de prévention, c'est-à-dire de réduction des quantités et des niveaux de nocivité des déchets.

Par ailleurs, nous pensons qu'un plan de prévention ne pourra marcher que s'il est conçu et mis en œuvre par des professionnels salariés du Syctom, qui soient vraiment au service des collectivités locales. Nous avons besoin d'avoir en face de nous non pas uniquement, comme c'est le cas actuellement, des ingénieurs spécialisés sur la conception et le fonctionnement de l'usine, mais des spécialistes de la prévention des déchets, des gens qui savent comment cela fonctionne une ressourcerie, comment on promeut le compostage, comment on fait de l'éco- conception, comment on informe et forme les habitants ?

Nous avons étudié l'organigramme du Syctom. Nous constatons qu'il y a une direction générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets, mais nous n'avons pas vu des services qui s'occupent vraiment de prévention des déchets.

La direction de la communication fait essentiellement de l'animation, des visites d'incinérateur ; ce qui n'est pas non plus de la prévention.

Donc, nous souhaiterions qu'il y ait une équipe prévention d'au moins 10 personnes qui soit mise en place dans l'organigramme du Syctom. Je vous vois lever les sourcils, ce n'est pas tant que cela, il faut bien créer un peu d'emplois, c'est important également.

On pense qu'il faut au moins 10 personnes car il y a quand même 84 communes membres. Il y a beaucoup d'habitants, cela fait du monde. Il y a beaucoup d'attente des collectivités locales, qui veulent bien faire, mais qui se demandent par quel bout prendre le problème.

Nous pensons que cette équipe prévention au sein du Syctom pourrait concevoir déjà le plan de prévention du Syctom, puis être un interlocuteur aussi des communes, les conseiller dans leur plan de prévention, tester avec elles des outils de prévention, animer et catalyser toute cette dynamique sur la prévention.

Laurence MONNOYER-SMITH : Là, on mord un peu sur la deuxième proposition, c'est ce que vous appelez une politique ambitieuse en faveur de la prévention et du recyclage des déchets. Vous voulez inciter le Syctom a renforcé ses équipes.

Jean-Paul PUYFAUCHER : Encore une question de terminologie, car depuis le début quand on parle de prévention, de valorisation, de recyclage, souvent j'ai entendu parler de prévention alors que l'on parlait de prévention et de recyclage. Quand on parle de valorisation, parfois on parle de recyclage.

En demandant que le plan de prévention ne s'appelle pas « plan de prévention et de valorisation », cela ne veut pas dire que vous excluez dans le plan de prévention de recyclage. Est-ce que l'on se comprend là-dessus ou non ?

Annelaure WITTMANN : On se comprend. Nous souhaitons recycler ce qui est déjà trié à la source, par l'énergie humaine (comme le disait l'intervenant de Brive-la-Gaillarde), les

gens chez eux, ce qu'ils mettent dans la poubelle jaune, ce qu'ils vont déposer dans les containers, c'est ce qu'on appelle le vrai tri, pas le TMB, et c'est le recyclage de ces matières (papier et plastique).

Dans la valorisation, le Sycotom met la valorisation énergétique. Pour nous, le fait de brûler des déchets, cela valorise...

On ne peut pas mettre non plus dans la valorisation matière le fait de tartiner des mâchefers sur les routes. C'est parce qu'il y a une confusion, une utilisation du mot valorisation un peu à tort et à travers.

Laurence MONNOYER-SMITH : On est bien d'accord là-dessus.

Annelaure WITTMANN : A la limite, pourquoi pas un plan de prévention et de recyclage basé sur le tri à la source, mais un plan de valorisation sachant que l'on mettra tout et n'importe quoi derrière ce mot, non.

Laurence MONNOYER-SMITH : M. LAPEYRE, et ensuite on donnera la parole au Sycotom pour réagir.

Sébastien LAPEYRE : Pour prendre un exemple qui concerne tout le monde, dont nous avons déjà beaucoup parlé sur les déchets : les déchets organiques. Si par exemple vous faites du compostage collectif ou individuel, ou du vermicompostage, vous traitez vous-même ces déchets organiques. Ainsi, la collectivité n'a pas les coûts inhérents au traitement et à la collecte. On considère donc que le traitement des déchets organiques chez soi ou en habitat collectif, c'est de la prévention des déchets.

Par contre, si la collectivité collecte vos déchets pour les traiter ensuite par TMB méthanisation ou simplement par méthanisation, ce n'est plus de la prévention car c'est la collectivité qui le prend en charge. Du coup, on a une valorisation énergétique (si on produit du biogaz) et une valorisation matière (si on arrive à faire un compost de qualité). A ce moment-là, on passe au-delà de la prévention.

Mais, la priorité consiste à traiter les déchets organiques avant que la collectivité n'entre en jeu et ne les collecte.

Laurence MONNOYER-SMITH : Nous sommes en amont.

Laurence LEJEUNE : Concernant vos deux conditions pour participer à l'élaboration du plan de prévention du Sycotom, je pense que le Sycotom est favorable à vos propositions. Nous sommes d'accord pour dire que nous travaillerons avec vous sur l'élaboration de la prévention, en se mettant bien d'accord sur ce que l'on y met et sur les actions.

Le Sycotom par ailleurs proposera et travaillera sur la valorisation, puisque notre métier consiste à traiter et maximiser la valorisation. Je pense que l'on peut s'entendre et trouver un point pour bien rester sur le domaine de la prévention.

Sur le deuxième point concernant l'organisation du Sycotom et les moyens humains dédiés à la prévention, le Président a souhaité lors de la mise en place du premier plan de prévention, qui anticipait les discussions du Grenelle en 2004, avoir une cohérence dans l'organigramme et viser des moyens pour que des personnes internes au Sycotom se forment, connaissent et maîtrisent de quoi on parle quand il s'agit de la prévention.

C'est effectivement la direction générale adjointe de l'exploitation de la prévention des

déchets, dont je suis la directrice, et je me sens un peu concernée par la prévention. Au sein de la direction, il est un service intitulé « relations avec les collectivités », dans lequel se trouve une ingénieure, Sophie Huneau, qui est entre autres dans ses missions spécialiste de la prévention et qui a participé, discuté, validé toutes les actions que nous avons soutenues depuis 2004, que ce soit ressourcerie ou autres. Je pense qu'au Sycotom nous avons les moyens humains et la compétence. Il y a d'autres services de la communication qui travaillent aussi sur la prévention.

Pour rester sur la prévention, en termes d'objectifs, que l'on soit bien d'accord, il y a deux axes : la réduction en volume et le travail sur la nocivité. Nous souhaitons aborder les deux points, qui sont extrêmement importants pour nous.

Laurence MONNOYER-SMITH : Merci pour ces éléments.

Anne CONNAN, Association Passerelles : Je crois que l'on avait aussi dit ensemble, au niveau des associations, qu'il serait important de définir un budget pour ce plan de prévention.

Jean-Paul PUYFAUCHER : Mme CONNAN, juste un petit point, ne travaillons pas ce soir sur ce que doit être le plan de prévention, on n'aurait pas assez de toute notre nuit. Il faut faire extrêmement attention, le débat public s'arrête le 14 décembre. J'entends ce que vous dites et je le comprends. Je l'admets aussi. Quand vous travaillerez sur le plan de prévention, vous aurez beaucoup de choses à dire, mais nous ne le ferons pas ce soir.

Laurence MONNOYER-SMITH : Nous sommes bien d'accord que cela fait partie des sujets à discuter, car un comité sans moyens n'est pas un comité.

Sur les autres propositions qui ont été émises concernant la coordination des acteurs, concernant les compétences de prévention des collectes et des traitements et sur les coûts d'une politique plus volontariste en termes de prévention et de recyclage des déchets, nous aurions bien aimé vous entendre. Qui veut prendre la parole sur ces questions ou sur une autre proposition que nous n'aurions pas notée ?

Annelaure WITTMANN : Juste pour rappeler que les alternatives au projet qui nous ont été présentées sont toutes fondées sur un gisement des déchets constants. Elles ne nous disent pas quel serait l'impact sur le projet vraiment d'une diminution drastique des déchets par rapport à l'hypothèse retenue par le Sycotom et d'une augmentation forte de tri à la source, sachant que des articles sont encore sortis dans la presse récemment, la région Ile-de-France a un fort retard en termes de tri, notamment en termes de tri de toutes les petites entreprises couvertes par la collecte des déchets ménagers et assimilés. Il est important d'en tenir compte car on imagine bien qu'avec moins de déchets et un bon tri à la source des déchets papiers et plastiques notamment, l'incinération et le TMB n'auraient pas une grande utilité.

C'est pourquoi nous demandions au Sycotom de revoir les études préalables et d'y ajouter une alternative qui consisterait, non pas à partir de l'objectif de chauffer 100 000 logements, ce qui est hors sujet, au respect strict des engagements publics en matière de réduction des déchets et de recyclage, et de dimensionner le projet à partir de là. Et ainsi, faire un budget qui détaille les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs de réduction et d'augmentation du tri. Cela ne s'atteint pas à travers la construction d'usines, c'est beaucoup plus un travail de terrain auprès des habitants, un investissement dans des choses beaucoup plus démultipliées, à petite échelle, etc.

Nous aimerions ensuite comparer le coût en investissement et en fonctionnement de cette alternative prévention – recyclage par rapport aux autres alternatives présentées dans le dossier d'acteurs.

Nous aimerions aussi comparer le nombre d'emplois créés dans la prévention, c'est-à-dire dans tous les métiers de la séparation, du compostage, etc. avec le nombre d'emplois qui sont effectivement créés à travers le TMB et l'incinération notamment.

Pour nous, l'enjeu consiste vraiment à chiffrer les économies que les collectivités locales et donc les habitants pourraient faire s'il y avait plus d'investissements dans la prévention.

Jean-Paul PUYFAUCHER : Mme WITTMANN, vous êtes souvent intervenue et je me suis souvent posé la question en vous écoutant, même s'il est rare que j'en pose. Je suis assez d'accord avec vous, tout le monde ici a toujours dit que l'on était pour la prévention. Le Sycotom en a donné, le PREDMA en donne aussi. Vous aussi êtes pour la prévention. J'aimerais savoir quel est votre objectif en termes de réduction véritable des déchets ?

J'ai entendu au cours du débat l'exemple allemand, puis tout à l'heure un exemple belge qui était de 110 kilos par habitant, 130 ou 140 kilos en Allemagne. Je n'ai pas inventé ces chiffres, j'avais entendu dans le cadre de la préparation du débat France Nature Environnement dire que son objectif portait sur 200 kilos par habitant et par an. C'est ce que j'ai entendu et je ne connaissais pas le sujet.

Avez-vous une idée d'un objectif ? Je voudrais peut-être que M. VAMPOUILLE ou Mme BOUX nous donne la position du PREDMA ?

Annelaure WITTMANN : Nous ne sommes pas des ingénieurs, donc nous ne pouvons pas sortir des chiffres d'un chapeau. Donc, personnellement je ne me permettrai pas de sortir un chiffre. Je pense simplement qu'il faut s'inspirer de ce qui se fait de mieux en ce domaine, que ce soit en Alsace ou Flandre-Lys dans le nord. En quatre ans, ils ont quand même réussi à faire passer le volume des déchets de 12 600 t en 2005 à 8000 t en 2008. Nous avons quand même de fortes réductions de l'ordre d'environ 40 %. Et encore c'est seulement au bout de quatre ans, qu'en sera-t-il au bout de 10 ans ? Je pense que l'on sera encore plus avancé.

Laurence MONNOYER-SMITH : M. VAMPOUILLE, peut-être !

Michel VAMPOUILLE, Vice-président du Conseil Régional Ile-de-France : Je vais élargir un peu ces réflexions. Le PREDMA prévoit au moins 50 kilos par habitant et par an de déchets ménagers et assimilés.

Jean-Paul PUYFAUCHER : Donc, c'est – 12 % !

Michel VAMPOUILLE : Après, il y a tous les déchets d'activités économiques non collectés par le service public, dont on ne parle jamais mais qui sont bien plus importants que les déchets ménagers, que tout le monde oublie régulièrement.

En disant cela, et pour faire un peu de provocation, car il faut en faire de temps en temps pour pimenter le débat. Aujourd'hui, il y a plus de déchets d'activités économiques en Ile-de-France que de déchets ménagers. A 80 %, ils partent en enfouissement. Si demain, il y a une vraie TGAP sur l'enfouissement et du vrai recyclage sur les déchets d'activités économiques, on va se retrouver avec des parties incinérables, notamment en bois souillé, beaucoup plus importantes.

Il y a un projet de la CPCU de combustion de 400 000 t, sur lequel nous sommes réservés, notamment sur l'argument du nombre d'incinérateurs, qui pourraient traiter ces bois souillés. Aujourd'hui, ils sont mis en enfouissement ou brûlés en partie à l'air libre. J'habite dans la grande couronne, quand on se balade en hiver, cela sent très mauvais, car les gens brûlent des bois souillés dans leurs cheminées. En partie, ils sont envoyés pour incinération en Suède par exemple.

On citait l'exemple de la Suède comme étant un pays vertueux sur les déchets, mais ils incinèrent quand même des bois souillés qui viennent de l'Ile-de-France. Sur les évolutions à 20 ou 30 ans, personne ne sait dire objectivement ce que seront les déchets dans 20 ans. On peut faire toutes les perspectives, toutes les études que l'on veut, on n'en sait rien. Méfions-nous de ceux qui savent cela, car vraiment il ne faut pas les croire.

Cela veut dire que, y compris sur l'incinérateur à haut PCI, même si on divise par deux la quantité de déchets ménagers et que l'on a un objectif volontariste de déchets d'activités économiques, ils trouveront des débouchés, car il y a en quantité du bois souillé. Aujourd'hui, ils sont extrêmement mal utilisés et les productions de dioxines en Ile-de-France se font 10 fois plus par les cheminées des particuliers qui brûlent du mauvais bois que par les incinérateurs.

Les objectifs de tri, en plus de la réduction de quantités pourraient avoir des effets extrêmement étonnants. Plus on met d'équipement de collecte des déchets, plus il y a des déchets qui arriveront, car il y en a moins qui disparaissent. Notamment sur les déchets d'activités économiques, il y a quand même une certaine quantité dont on ne trouve pas la trace, qui partent peut-être brûler à l'air libre, ou ailleurs dans d'autres régions ou dans le tiers-monde éventuellement, dans les pays d'Afrique.

Il faut faire attention à l'un des réflexes consistant à mélanger le fait d'avoir une volonté de réduction de la quantité de déchets avec le fait qu'éventuellement on a besoin de capacités. Aujourd'hui, il y a des pratiques qui ne sont pas supportables. Il n'est pas supportable de laisser penser que l'on va continuer à enfouir en Ile-de-France, comme on le fait ; tout comme il n'est pas supportable de laisser penser que l'on va continuer à envoyer dans les pays africains un certain nombre de déchets que l'on ne veut pas traiter chez nous.

Je voulais aussi intervenir sur les coûts. Je comprends cette demande, mais en même temps à mon avis elle est complètement infaisable. Personne ne sait dire aujourd'hui exactement ce que seront les responsabilités élargies des producteurs. Si ce sont les producteurs qui payent, cela veut dire que ce n'est pas le public. Donc, comment l'évalue-t-on ? Quelle sera l'évolution de la TGAP ? Quelle sera l'évolution de la réglementation, de la loi ?

La loi dit que toutes les collectivités auront dû mettre en place une redevance incitative, mais elle ne dit pas ce qu'elle fait si elles ne l'ont pas mise en place. C'est comme la redevance spéciale sur les activités économiques, de nombreuses collectivités ne la mettent pas en place et elles n'ont jamais été pénalisées. Ce n'est pas parce qu'une loi est votée que cela se passe dans la vraie vie. Nous sommes dans un pays où nous pensons que nous avons voté et que cela va bien. 50 % des lois n'ont jamais eu de décrets d'application, et dans les décrets d'application bon nombre d'entre eux ne sont pas mis en œuvre. Je ne veux pas dire que la loi ne doit pas être votée et qu'il ne doit pas y avoir de décret, mais que des évaluations à partir de ce flou sont extrêmement difficiles. A un moment donné, il y a la volonté politique.

Le débat sur les coûts est très intéressant, et à chaque fois qu'on ouvre une ligne de train

on a le même problème. La rénovation du RER A coûte 800 millions. Ne va-t-on pas le faire ? Si. Le débat sur les coûts est intéressant, mais ce débat doit être pondéré par le coût si l'on ne fait pas l'opération ou si l'on fait autre chose.

On doit essayer de progresser, mais il ne faut pas se faire des illusions sur notre capacité à avoir véritablement une analyse de ce qui se passera dans 10 ans, dans 20 ans sûrement pas et dans 30 ans encore moins. Cela ne doit pas empêcher de prendre des décisions.

Anne-Laure BEDU : Peut-être pourriez-vous nous apporter une précision sur cette question des coûts évités ? C'est une analyse intéressante qui rebondit sur les propos de M. VAMPOUILLE. Pourrions-nous avoir des éléments dans cette note complémentaire que vous nous feriez sur les coûts évités par la non-réalisation du projet ou par des modulations, des modifications qui pourraient être apportées au projet ? Qu'évite-t-on comme coût si l'on ne fait pas ?

Jean-Paul PUYFAUCHER : Mettre en décharge coûte combien ?

Dominique LABROUCHE : Il faudrait peut-être préciser votre demande. A moins de considérer que l'on va vers un horizon zéro déchet, mais je ne pense pas que ce soit dans l'immédiat, il y aura des déchets ménagers à traiter. Si ce n'est pas ce projet-là, cela peut être un autre. Si l'alternative, c'est la mise en décharge...

Anne-Laure BEDU : Non, je vais être plus précise, ce sont les coûts évités en fonction de certaines modifications apportées au projet. Si vous modifiez certaines variables dans la capacité de gisements, quels coûts peut-on éviter ?

Dominique LABROUCHE : Il a été cité des chiffres et je vais également en indiquer, que nous avons d'ailleurs indiqué au cours des réunions précédentes, y compris aux deux réunions du groupe de travail. Le projet que nous avons mis au débat est : - 93 kilos par habitant d'ordures ménagères résiduelles sur le bassin versant, au regard des objectifs de politique publique de prévention (nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises), des objectifs du PREDMA, d'augmentation de la collecte sélective.

Nous pensons que c'est un dimensionnement qui correspond dans un horizon de prévision (et au-delà, c'est compliqué de faire des évaluations) et qui prend en compte les objectifs de politique publique.

On peut faire des simulations, on peut se faire plaisir et enlever 30 000 t ou 40 000 t. On peut certes faire des estimations. Tout à l'heure, j'indiquais un tiers investissement et deux tiers exploitation, si effectivement il y a 50 000 t ou 100 000 t en moins, mais il faut aussi faire preuve de réalisme, on a une obligation : assurer la continuité du service public. Nous l'avons aussi dit à l'échelle du Sycatom aujourd'hui, nous sommes en déficit de capacité (23 %). Nous avons montré les tableaux, ce qui est orienté vers la Seine-et-Marne en termes d'enfouissement. Cela ne satisfait pas les riverains en Seine-et-Marne, et ce n'est pas conforme au principe de proximité ni à la hiérarchie des modes de gestion des déchets ménagers.

On peut apporter des précisions, mais il faut aussi faire preuve de réalisme, tout en ayant des objectifs ambitieux en matière de prévention, de recyclage en matière organique. On peut faire des simulations, et ce serait un exercice intéressant, mais il y a la réalité.

Laurence MONNOYER-SMITH : Nous allons continuer, M. LAPEYRE et ensuite Monsieur dans la salle, puis nous avancerons sur les propositions.

Sébastien LAPEYRE : Je voulais réagir aux propos de M. VAMPOUILLE, je suis d'accord avec lui, les déchets d'activités économiques sont extrêmement importants. Le PREDMA a souligné que les déchets d'activités économiques collectés hors service public étaient importants. On a vu d'ailleurs toute l'opacité et le manque de données sur ces déchets.

Par contre il y a aussi les déchets d'activités économiques collectés par le service public. Je ne suis pas d'accord du tout avec le titre du dossier du maître d'ouvrage « un centre de traitement d'ordures ménagères ». La CPDP a choisi comme titre « un centre de traitement de déchets ménagers », et encore il faudrait ajouter « et assimilés », une ordure ménagère, c'est la poubelle verte ou je ne sais pas de quelle couleur elle est à Villejuif. Ce sont les déchets que les citoyens mettent dans la poubelle. Sans grand risque de me tromper, l'agglomération parisienne doit être la collectivité en France, et probablement en Europe, où il y a le plus de déchets industriels de petites entreprises, de commerçants (papiers, cartons, bois et déchets organiques), de la restauration, des cantines, des hôpitaux. Qu'en fait-on aujourd'hui ? On le met dans votre poubelle, c'est vous qui le payez et ce n'est pas acceptable. C'est l'une des pistes d'action que nous voulions proposer, la priorité étant de travailler sur ces déchets d'activités économiques, que les producteurs de ces déchets payent, que les citoyens lambda ne paient pas pour ces déchets-là.

Je prends un exemple, qui n'a pas vu dans les poubelles mises sur le bord de la route des centaines parfois de cartons empilés, car un commerçant, un artisan ou une entreprise a des gros gisements. Ces déchets seront mélangés dans la benne, donc souillés avec tous les déchets organiques qui seront mélangés. Ils partiront au TMB, le carton étant souillé, il partira à l'incinérateur car il est non recyclable. Si on l'avait collecté en amont, ces dizaines de milliers de tonnes de cartons qui partiront probablement malheureusement dans l'incinérateur, tel que le projet est présenté, si l'on raisonne différemment, ces déchets ne partiront pas l'incinérateur et pourront être recyclés.

Laurence MONNOYER-SMITH : Cela fait du travail pour le comité de prévention qui sera mis en place.

Bernard LONGPRE : Je trouve dommage de toujours revenir à la même chose. Si l'on n'incinère pas, met-on tout en décharge ? J'ai parlé un peu d'assistance au compostage, d'un suivi au compostage, avec des maîtres composteurs et des guides composteurs bénévoles.

Si vous ne réussissez pas à le faire adopter définitivement aux citoyens, vous créez un contre ambassadeur du compostage. Je m'explique, vous êtes autour d'un repas de Noël, le sujet du compostage se lève. Que dit une personne : « c'est de la foutaise ! ». Toute l'énergie que vous aurez mise s'avérera anéantie.

Dans notre collectivité, nous avons 4000 composteurs. Les 10 personnes dont parlait Mme WITTMANN doivent être mises, car il faut réussir la réduction du tiers du poids de nos déchets. Si nous ne le réussissons pas, ce sont ces usines à gaz.

A Brive-la-Gaillarde, j'ai hérité en tant que vice-président de l'environnement et des déchets de l'incinérateur. Aux alentours de 7 incinérateurs, nous avons 80 000 m³ de mâchefers dans une zone inondable à 14 m de la rivière Corrèze. Avant que je sois élu, nous avons envoyé des courriers au préfet, sous-préfet, DRIRE, DIREN, DDASS : pas de réponse.

Maintenant, je vais vous parler de coûts. Vous n'avez pas de solution autre que

l'incinération, regardez les coûts. Nous avons mis 13 millions d'euros pour mettre aux normes l'incinération en Corrèze. Qu'avons-nous fait ? Nous avons mis des chaussettes (des filtres à manche) et on pulvérise des poussières de charbon actives pour capter ces dioxines et un certain nombre de métaux lourds. Cela représente 4 % du poids des déchets que l'on brûle. Savez-vous ce que l'on en fait de ces REFIOM qui sont extrêmement toxiques ? Un camion part en Allemagne pour remplir une ancienne mine de sel, qui est sous une ville qui risque de s'effondrer. Combien cela coûte-t-il à la Corrèze ? 700 000 € par an pour se débarrasser de ces REFIOM

Par ailleurs, on fait un lavage des fumées. Que fait-on avec cette eau ? On y injecte une chaux liquide et des flocculants. Cette eau que nous récupérons va directement à notre usine d'assainissement des eaux et 38 heures plus tard, on la retrouve dans la rivière Corrèze.

De plus, en brûlant des déchets vous avez des mâchefers, des cendres d'incinération. Il y a plusieurs procédés, on peut vanter celui d'Issy-les-Moulineaux qui est peut-être un procédé sec. Les mâchefers sont éteints dans des bassins d'eau qui coule, cette eau va directement à l'usine d'assainissement des eaux et se retrouve 38 heures plus tard dans la Corrèze. Certes, il y a des normes.

Que fait-on des mâchefers ensuite ? Ils vont dans notre décharge de Perbouzi. A quoi servent-ils ? Ils servent à ce que les papiers ne s'envolent pas, donc on a une couche de déchets, une couche de mâchefers, et ainsi de suite. Que font les Allemands aujourd'hui avec certaines décharges qui sont terriblement polluantes ? Ils les rouvrent et ils retriennent tout ? Comment allons-nous à l'avenir trier une décharge où vous avez ce mélange ?

Dernière chose avant de m'arrêter, regardez en Ile-de-France les routes, les constructions qui ont été réalisées. Parlez-en à vos DRIRE, à plusieurs endroits, où des mâchefers ont été mis sous les routes, des drains sont installés dans les mâchefers. Que dit la circulaire de 1994, qui n'a d'ailleurs aucune force de loi sur les mâchefers ?

Un mâchefer doit être au minimum à 30 m de tout point d'eau. Donc, cette circulaire de 1994 dit que le mâchefer est soit valorisable, soit maturable (donc pas tout à fait encore valorisable) ou stockable car il est trop toxique. Comment fait-on aujourd'hui ? Il n'y a même pas de loi là-dessus. Comment fait-on aujourd'hui pour déterminer qu'il est valorisable ? On prend 100 g de mâchefers que l'on met dans un fil à café, et on verse 3 l d'eau (soit trois lixiviations), on en récolte un liquide et on l'analyse. Je vous donne un exemple, le plomb. La société TIRU et le Ministère de l'Environnement ont fait ces analyses. Que trouvent-ils ? Si le plomb est en dessous d'un seuil, c'est valorisable. Par contre, si vous continuez et vous faites 20 lixiviations, vous multipliez par neuf la quantité de plomb que vous allez extraire. Je veux simplement dire qu'avec nos mises aux normes d'incinération, nous avons uniquement déplacé le problème de pollution, on ne le règle pas. Ce qui le réglera, c'est ce que Mme WITTMANN vous a dit : la prévention, la redevance incitative qui va justement inciter les gens à trier à la base.

Laurence MONNOYER-SMITH : Merci pour votre avis et ces éléments apportés au débat. Je voudrais que l'on termine sur ce premier point sur le dimensionnement du centre. Sur cette sixième proposition : renoncer à l'incinération Ivry – Paris-XIII de la FCR de Romainville et Blanc-Mesnil, voulez-vous préciser Mme CONNAN qui était un peu porteuse de cette proposition ?

Anne CONNAN : Je voudrais faire une proposition de concertation, car les positions apparaissent extrêmement divergentes entre les associations, notamment les associations locales qui sont les plus concernées par la taille de l'usine, en particulier l'usine

d'incinération (donc, les associations d'Ivry et du XIII^e arrondissement, et le Sycptom).

Dans le projet, nous avons vu tout à l'heure que 240 000 t de fraction combustible résiduelle (FCR) sont incinérées, issues du bassin versant d'Ivry de 490 000 t d'ordures ménagères résiduelles et les 110 000 t de FCR de Romainville, issues de 400 000 t d'ordures ménagères résiduelles de bassin versant de Seine-Saint-Denis.

J'ai été complètement atterrée par l'explication de tout à l'heure. Il me semble qu'en 2023, si l'on continue à incinérer quelque chose comme 100 000 t qui devraient être méthanisées (c'est quand même quelque chose d'absolument invraisemblable), tout cela sous prétexte de valorisation énergétique. Je pense qu'il y a là quelque chose d'extrêmement faussé dans ce projet, qui demande vraiment que l'on reconsidère les choses. On reçoit un peu de tonnages d'OMR en ce moment, ce qui n'a rien à voir avec la FCR. Dans le nouveau projet, il s'agit de déchets concentrés (FCR), et surtout d'un élargissement géographique qui va devenir permanent du bassin versant. On ne peut pas dire que Aulnay-sous-Bois soit à proximité d'Ivry, c'est quand même à 19 km, ni même Romainville.

Pour les associations, cette extension du bassin versant d'Ivry, que l'on ne comprenait pas très bien, n'a jamais fait l'objet d'aucune concertation démocratique, ni avec les habitants d'Ivry, qui sont quand même les premiers concernés par la taille de l'usine, ni avec les associations au cours du comité de pilotage. Ce chiffre a surgi à la première réunion du comité de pilotage au moment du cahier des charges, donné aux équipes qui ont travaillé sur l'étude de faisabilité. Il a surgi en même temps que le chiffre de 100 000 équivalents logements et de 350 000 t incinérées. Ces chiffres ont servi de base au dimensionnement du projet.

Notre proposition consisterait à ce que le comité de concertation, que nous souhaitons que le Sycptom mette en place à l'issue du débat public de la CPDP, qui pourrait aussi bien piloter l'étude sur une nouvelle évaluation du gisement en fonction d'une politique de réduction des déchets exemplaire, puisse également intégrer à cette question l'extension ou non du bassin versant, et que les deux questions soient liées en fait dans une même question sur le dimensionnement.

Je souhaiterais que cette question du dimensionnement soit dans un premier temps totalement déconnectée du chauffage urbain pour ne pas retomber sur les 100 000 équivalents logements. De plus on ne sait pas trop à quoi peuvent correspondre 100 000 équivalents logements en 2023. Si ce sont les mêmes équivalents logements qui vont être chauffés en 2019 ou 2023, cela signifiera que nous n'avons pas fait beaucoup de progrès dans les changements des modes de chauffage, ni dans l'isolation des logements.

Laurence MONNOYER-SMITH : Merci, voulez-vous réagir ?

Didier FOURNET : Je vais essayer d'apporter quelques éléments de réponse à cette proposition, qui a effectivement été faite déjà par Anne CONNAN lors de précédentes réunions publiques. Je rappellerai trois choses. Concernant la fraction que l'on considère devoir être brûlée, ce ne sont pas du tout des ordures ménagères (peut-être que l'exemple de Brive le cite), c'est une fraction issue d'un tri, dont on ne peut rien faire d'autre. C'est encore un déchet, il ne peut pas être valorisé en matière car il ne contient pas de produits plastiques valorisables, et ne peut pas être valorisé en organique. On doit voir si cette fraction, avant d'être mise en stockage, peut être valorisée sous forme énergétique ; donc l'incinérer et valoriser avant mise en décharge.

Après avoir dit cela, il faut voir comment incinérer une telle fraction. Il faut des fours

spécialisés, car c'est une fraction à haut PCI. On ne peut pas l'incinérer dans les incinérateurs existants à la fois au Sycotom et autour, donc il faut des installations spécialisées. Le centre d'Ivry en deviendra une à l'horizon 2023, car il est question de ne brûler à Ivry demain que la fraction résiduelle combustible.

Concernant le déroulement de la réflexion du Sycotom mise dans les études de faisabilité, est-ce que cette fraction peut être traitée par l'incinération à Ivry ? Dans une logique de réseau et territoriale Sycotom, en tous les cas, peut-on le faire ? A-t-on la place de le faire ? Est-ce que cela un intérêt ? Y a-t-il potentiellement un débouché énergétique ? Il n'est pas question d'incinérer sans débouché. Il s'avère que les études ont montré que c'était faisable, on pouvait installer des capacités d'incinération à 350 000 t et produire une énergie correspondant à un besoin local énergétique existant aujourd'hui, c'est 100 000 équivalent logements dont on parle. On n'a pas changé le référentiel pour ne pas mélanger les chiffres. C'est pour dire que c'est l'équivalent de ce que produit l'usine aujourd'hui. Il est clair que si demain les logements sont mieux isolés, cette vapeur pourra très bien être utilisée à d'autres bâtiments, des extensions de réseau que prévoit notamment de faire la CPCU.

Si je peux me permettre, sans polémique, pour montrer que ce raisonnement ne serait pas tenable si on le poursuivait sur plusieurs axes, si l'on considérait ce raisonnement de ne pas traiter en réseau, donc chaque commune devrait traiter ses déchets, pourquoi ne pas l'appliquer à d'autres services publics ? Par exemple à l'assainissement et dire que chaque commune devrait traiter ses eaux usées localement plutôt que de les envoyer à distance et les traiter dans des unités de stations d'épuration, qui concentrent plusieurs communes, mais permettant d'avoir un traitement qui ne soit pas en zone dense illogique. Idem pour l'électricité, pourquoi ne pas mettre des centrales de production d'énergie électrique pour chacune des communes ou groupements de communes locaux, plutôt que de mettre des grosses centrales ailleurs.

Le raisonnement de ne pas traiter en réseau ce genre de problématiques urbaines dans des zones denses ne tient pas.

Par ailleurs, si l'on applique cette notion de ne pas étendre le bassin versant d'Ivry, dans ce cas ne les étendons pas du tout et gardons les produits non valorisables sur le territoire du bassin versant d'Ivry à Ivry, j'entends par là les refus. Donc, créons une décharge à Ivry. Dans ce cas, pendant 40 ans, on accumulera 40 000 t par an, soit 1 600 000 t de déchets à stocker localement pour ne pas que ce soit la Seine-et-Marne qui ait une extension de son bassin versant en recevant les refus du bassin versant d'Ivry. Cela donnerait 10 ou 15 tours Montparnasse à enfouir localement, pour la partie des refus qui ne peuvent pas être valorisés sur le site.

Enfin, dernière démonstration que je voudrais faire, si cette FCR ne vient pas à Ivry, aujourd'hui il y a un besoin local de chauffage, il faudra que la CPCU qui distribue ce chauffage urbain aux habitants compense. Pour compenser cette énergie produite par les déchets, il faudra qu'elle fasse fonctionner les centrales au charbon, au fioul ou au gaz, la plus proche étant la centrale d'Ivry-sur-Seine, qui n'est pas loin et qui fonctionne au fioul. Aujourd'hui, elle fonctionne très peu par an, c'est un appoint au système CPCU, car le Sycotom fournit cette vapeur. Si demain on diminue de 30 % la vapeur produite sur le site, il faudra brûler du fioul pour compenser ce besoin énergétique local, en faisant tous les transports qui vont avec.

Je voulais simplement donner quelques exemples qui montrent que cette idée peut se défendre localement, mais en termes de densité urbaine et dans un réseau de

fonctionnement et de solidarité territoriale, elle n'est pas défendable à notre sens.

Laurence MONNOYER-SMITH : Je voudrais que l'on termine sur ce point, on comprend bien l'importance de votre désaccord. Je pense que vous avez eu l'occasion d'exprimer chacun des arguments, vraiment des deux côtés de façon très approfondie. Mme CONNAN, vraiment très rapidement, car je ne voudrais pas que l'on parte dans des provocations, cela ne sert vraiment à rien. Il y a vraiment un désaccord de fond sur des arguments extrêmement pertinents des deux côtés.

Anne CONNAN : Je voulais juste dire que je propose une concertation qui continue sur le sujet, et qu'elle fasse partie de ce problème de dimensionnement de l'usine, qui revient tout le temps, soit pour des raisons de mauvaise prise en compte ou d'objectifs trop timorés concernant la réduction des déchets, soit à cause du presque doublement du bassin versant, soit pour d'autres raisons. Je pense qu'il faudrait vraiment que cette concertation continue entre les associations, peut-être encore d'autres acteurs et le Sycotm. Je reviens sur le fait quand même qu'il n'y a pas eu vraiment de discussions, ni de débat démocratique sur cette histoire de bassin versant. Je pense que cela manque. On arrive pratiquement à la fin du débat de la CPDP pour s'apercevoir de choses qui sont absolument importantes.

Laurence MONNOYER-SMITH : Peut-être est-ce dans la partie des propositions consacrées à l'après débat où vous avez tous d'ailleurs, autant le Sycotm que vous, posé des bases de propositions qui permettront peut-être de prendre en considération ces points.

2. Propositions concernant l'incinération

- Réaliser une étude sanitaire sur les impacts de l'installation

Quel type d'études ? Tout ceci est assez complexe

- Définir un protocole de suivi environnemental
- Maintenir la vigilance conservant le panache de fumée et en ne cherchant pas à cacher l'usine

On l'a très bien vu autant au dernier débat que nous avons eu le 16 novembre dernier où l'on a vraiment parlé de la volonté de montrer l'usine que pendant les débats précédents où tous les acteurs nous ont bien dit qu'ils voulaient véritablement maintenir la visibilité du panache. Voulez-vous réagir ?

Anne CONNAN : Nous n'avons pas assez travaillé sur la question du suivi environnemental. En fait, nous souhaitons vraiment que cette question soit repoussée à des réunions ultérieures qui pourraient avoir lieu. Tout simplement, nous ne savons pas très bien en fonction du territoire de l'usine d'Ivry, qui est assez particulier. Nous voudrions avoir d'autres exemples de ces concertations et de ces comités de suivi environnementaux avant de prendre une décision.

Concernant le panache, nous en avons suffisamment parlé pour dire que les associations sont d'accord pour maintenir le panache pour des raisons de transparence et de vigilance, et aussi parce que cela coûte de l'argent de le supprimer. On ne voit pas pourquoi on le supprimerait.

Laurence MONNOYER-SMITH : Le Sycotom souhaite-t-il réagir sur ces trois points ?

Dominique LABROUCHE : Très rapidement, quelques mots sur ces trois points. Réaliser une étude sanitaire sur les impacts de l'installation : une étude sanitaire a été réalisée en 2005 sur l'installation existante. Nous en avons parlé lors de précédentes réunions. Sur le site de la Commission particulière du débat public figure une synthèse avec tous les résultats et tous les éléments, cette synthèse a même été présentée en réunion publique par le cabinet Bio-Tox.

Il y aura bien évidemment une autre étude sanitaire, avant toute mise en service d'une nouvelle installation. Bien sûr, les résultats seront publics, à l'occasion en particulier de l'enquête publique, un calendrier prévisionnel pourrait situer cela vers 2013 – 2014. Je donne des éléments précis de calendrier.

Au regard des trois équipes qui ont réalisé les études de faisabilité, des possibilités techniques permettant d'aboutir à des rejets bien en deçà des seuils réglementaires, y compris européens, on peut penser que l'étude sur l'impact sanitaire aura les mêmes conclusions que l'étude sanitaire conduite en 2005. C'est un point que je souhaitais souligner.

Sur le protocole de suivi environnemental, il faudrait se mettre d'accord sur ce que l'on met derrière ce terme, le Sycotom mettra en œuvre un suivi environnemental adapté aux territoires. Bio-Tox a d'ailleurs indiqué que la surveillance que nous faisons avec des bio indicateurs était tout à fait adaptée (lichens, mousses) au territoire, au regard d'autres expériences. Oui, nous ferons un suivi environnemental.

S'agissant du panache, il en a déjà été question précédemment. Bien sûr qu'il faudra tenir compte des enseignements du débat public, des points de vue exprimés. Le président DAGNAUD a dit clairement qu'il solliciterait l'avis des communes concernées. C'est au regard de tous ces éléments que des orientations pourront être prises par les élus du comité syndical du Sycotom.

Voilà ce que je voulais dire sur ces trois points.

Valérie PLET, ADEME : Je pensais qu'à chaque volet des propositions, la salle pouvait intervenir. Sur les premières propositions : ancrer la prévention dans les politiques locales des déchets, l'ADEME soutient ce type de démarche. Elle a un dispositif d'aides très fort sur l'accompagnement des collectivités dans la prévention. Donc, l'échelon collectivités « compétence collecte des déchets » semble important pour sensibiliser au plus près les habitants. Des communes membres du Sycotom travaillent sur la prévention, le rôle du Sycotom consistera à les accompagner. Il faut savoir qu'à ce jour en Ile-de-France, 18 collectivités partent sur un programme de prévention. Les collectivités ont déjà engagé ces réflexions. Le Sycotom pourra proposer d'être animateur ou coordinateur, l'ADEME et la région viennent en support, en accompagnement technique et financier. Pour aider ces démarches, le budget alloué à la prévention du Sycotom de l'agglomération parisienne pourrait moduler un peu la redevance des communes en récompensant les collectivités qui se lancent dans la prévention. Effectivement, une politique d'accompagnement forte du Sycotom serait peut-être de moduler un peu cette redevance que paient les communes du Sycotom.

Laurence MONNOYER-SMITH : Etre plus modulaires qu'elles ne le sont jusqu'à présent.

Valérie PLET : C'est une proposition. J'ai ramené quelques plaquettes sur la façon dont une collectivité peut mener un programme local de prévention. S'il y a des collectivités dans la salle, elles ont toutes reçu début janvier 2009 l'information que l'ADEME accompagnait ce type de démarche. A ce jour, 18 collectivités partent pour la première année, nous espérons enclencher de nouvelles collectivités, une quinzaine sont déjà sur les starting-blocks pour l'année 2011.

Laurence MONNOYER-SMITH : Merci pour ces éléments.

Jean-Paul PUYFAUCHER : Juste pour que l'on comprenne, combien y a-t-il de communes sur la région Ile-de-France ? Je n'en ai absolument aucune idée.

Catherine BOUX : 1 300. Il y a les intercommunalité dans les 18 collectivités.

Jean-Paul PUYFAUCHER : En lisant le système de questions – réponses données sur Internet, on voit que le Sycotom propose 10 000 € par commune qui le souhaite. Donc, un budget de 840 000 € potentiels. Ce budget doit être très peu utilisé.

A-t-on vraiment les moyens réels, pratiques d'inciter véritablement les communes ? Vous proposez de diminuer la redevance, mais est-ce vraiment un problème d'argent qui permettrait de mobiliser les communes ? Avez-vous un avis là-dessus ?

Valérie PLET : Encourager les bonnes initiatives, c'est toujours porteur. Effectivement, si elles payent moins la redevance, ce serait encourager les bonnes initiatives en matière de prévention. Il y a des syndicats de traitement, notamment en Essonne. S'il y a une qualité de tri des déchets d'emballages, si les emballages sont mieux triés, il est moins de redevances au niveau du syndicat de traitement.

Dominique LABROUCHE : De façon synthétique, le Sycotom, dès mars 2009, lorsque l'ADEME a envoyé son appel à projet pour des actions de prévention, a répondu positivement. Le comité syndical du Sycotom de mars 2009 a délibéré pour répondre à l'appel à projet pour un plan local de prévention.

Lorsque nous avons envoyé cette délibération à l'ADEME, nous avons clairement indiqué qu'il était aussi important de clarifier les rôles de chacun. Tout à l'heure j'ai parlé d'un plan régional de prévention, vous avez cité des programmes locaux de prévention. Le Sycotom peut être animateur, jouer un rôle en lien d'ailleurs au niveau départemental avec des syndicats primaires, je pense à la Seine-Saint-Denis ou Sidom dans les Hauts-de-Seine. Il faudra d'abord bien identifier les rôles de chacun.

Sur l'accompagnement financier, des représentants de l'ADEME, à plusieurs reprises en réunions publiques ont indiqué qu'un bon budget de prévention était de 2 à 3 € par habitant.

La TGAP, qui va être consacrée d'abord par l'ADEME à des actions de prévention, représente 5 millions d'euros pour le Sycotom en 2009, soit 1 € par habitant dans le périmètre Sycotom, soit un tiers de l'effort. Si l'on prend ces 5 millions d'euros, que l'on verse bien volontiers pour les affecter à la prévention, soit 1 € par habitant plus les 840 000 € évoqués à l'instant, on voit quand même l'effort d'accompagnement financier qui est fait substantiellement par le Sycotom.

J'ajouterai, par rapport à ce qui a été dit que nous jouons systématiquement les VRP, c'est-à-dire chaque fois que nous allons à la rencontre de nos collègues ou que nous rencontrons des élus dans les collectivités du périmètre, nous rappelons que nous avons effectivement

des dispositifs de soutien, 10 000 € par projet pour que des communes mettent en œuvre des actions, pour que des bailleurs sociaux mettent des actions, pour que des établissements scolaires et des enseignants mettent aussi des actions pour sensibiliser les plus jeunes, etc.

Systématiquement, au moins deux fois par an on le met dans le journal du Sycotm. On adresse des courriers. On a eu des sollicitations cette année, pas assez, c'est certain.

Jean-Paul PUYFAUCHER : Combien y en a-t-il eu ?

Dominique LABROUCHE : 2. En tout cas, cette action d'accompagnement est réalisée régulièrement. Tout à l'heure, j'ai dit que l'on avait quand même une dimension incitative dans la tarification à travers le soutien à la collecte sélective, je crois qu'il est important de le rappeler. Bien évidemment, l'enjeu consistera en la tarification incitative auprès des habitants.

Laurence MONNOYER-SMITH : M. LABROUCHE, il va falloir que l'on s'arrête là-dessus, sinon on n'arrivera jamais au bout de nos propositions.

Dominique LABROUCHE : Je voudrais spécifier qu'une commune nous a déjà sollicités pour mettre en place une tarification incitative, Suresnes ; bien sûr nous l'accompagnerons dans cette démarche.

Laurence MONNOYER-SMITH : On avance sur les propositions concernant la méthanisation, sauf si vous avez d'autres choses à ajouter sur l'incinération.

3. Propositions concernant la méthanisation

- Elaborer et mettre en place une stratégie ambitieuse de collecte sélective de biodéchets.
- Surseoir au choix du tri mécano biologique associé à la méthanisation jusqu'au retour d'expérience de l'ADEME fin 2010.

Ce sont des positions sensiblement différentes de la part des associations ; peut-être pourrions-nous vous écouter.

Sébastien LAPEYRE : Je commencerai en insistant de nouveau sur la question des gros producteurs de biodéchets, il n'en est quasiment pas question dans le dossier. Puisque l'on a beaucoup parlé du Grenelle, le Grenelle II va passer à l'Assemblée Nationale probablement en début d'année 2010. Actuellement, il y a obligation dès 2012 pour les gros producteurs de déchets de mettre en place un tri des biodéchets et une collecte si jamais la collectivité ne s'en charge pas. Je ne pense pas qu'il y aura une personne ici qui ne sera pas d'accord avec cela. Cela veut dire 7 ans avant le lancement de l'incinérateur et 11 ans avant le début du projet de TMB et de méthanisation. On peut se donner les moyens, et encore une fois le gisement de biodéchets, venant des gros producteurs en Ile-de-France, sur le territoire du Sycotm, je ne parle pas des déchets agricoles, mais des déchets produits notamment par les entreprises, les commerçants et les administrations ; c'est énorme.

Là-dessus, nous avons une grosse marge de progression. C'est pour ça que l'on souhaite lier les deux et surseoir au choix du tri mécano biologique, en attendant les retours d'expérience et aussi tant qu'on n'a pas raisonné en amont sur ces gisements plus facilement collectables, ou collectables en grande quantité, la question du TMB se pose. Une fois que l'on a regretté la gestion de ces biodéchets et la redevance spéciale qui peut être incitative peut très bien s'appliquer à ces biodéchets, il y a cette partie biodéchets des

activités économiques. Ensuite, sur la collecte sélective des biodéchets, que l'on est au minimum, et pour lancer des pistes d'action là-dessus, au moins l'identification des territoires et des bassins de vie qui serait le plus propice. Il est vrai qu'on ne pourra pas le faire sur 100 % des habitations du Sycotom, nous en sommes bien conscients. Mais, que l'on ait au moins une idée des zones où cela pourrait être mis en place.

J'insiste de nouveau sur ce que j'ai mentionné tout à l'heure sur la partie prévention des biodéchets, que l'on est également (et ce sera intégré dans le plan de prévention, je n'en reparle pas), mais c'est toute la question de la gestion des déchets domestiques, en vermicompostage domestique et collectif dans les jardins partagés ou dans des parcs.

Ce sont les trois axes de la gestion des biodéchets qu'il faudra absolument développer, qui est aujourd'hui insuffisante. En conséquence, une fois que l'on aura raisonné en amont, car on se projette dans 14 ans (ce n'est pas demain) on pourra être à la hauteur du défi qui nous attend, éventuellement envisager une modulation du système, tel qu'il est présenté actuellement sur le TMB, où l'on pourrait envisager par exemple deux filières, comme cela se fait par exemple, sans forcément faire un copier-coller, mais à la Varennes-Jarcy, il y a une filière TMB qui fait un traitement sur les déchets organiques mélangés en entrant, une filière biodéchets de meilleure qualité. On pourra envisager ces deux axes afin d'avoir du compost, plutôt qu'un digestat qui ne sera pas valorisable en agronomie ou utilisable et qui ne sera pas du compost.

Actuellement, nous sommes plus que réservés et nous émettons de vives inquiétudes sur la qualité du digestat qui sortira du système tri mécanique méthanisation.

Laurence LEJEUNE : Pour répondre à votre proposition et votre demande d'aller plus loin, nous sommes tout à fait d'accord.

Je souhaite rappeler que notre Président a écrit à l'ensemble des communes en octobre pour demander qu'elles réfléchissent et mettent en œuvre des collectes de biodéchets concernant les déchets ménagers. A ce jour, nous avons déjà deux réponses, l'une de Maisons-Alfort qui réfléchit sur une partie de ce traitement de biodéchets, et notre syndicat primaire le Sidom qui souhaite aller plus loin en lançant une étude complémentaire locale précise sur des gisements de biodéchets, en réfléchissant éventuellement à proposer des organisations de collecte. C'était pour la partie des déchets ménagers.

Concernant votre propos sur les gros producteurs, nous sommes effectivement en phase. Il nous semble important d'avoir tous les éléments sur l'ensemble de notre territoire de ce gisement des gros producteurs, de voir ce qu'ils ont l'intention de faire, comment ils se mettent en œuvre, car 2012 c'est demain et qu'il faut réagir assez vite.

Pour cela, le Sycotom a engagé une vaste étude précise à la fois pour évaluer en quantité, en qualité et aussi géographiquement sur l'ensemble de notre territoire l'estimation des gisements de biodéchets, à la fois par les gros producteurs et par les déchets ménagers.

Nous venons de préparer un questionnaire à cette étude. Le Président va informer l'ensemble de ces communes.

Nous espérons avoir les premiers résultats de cette analyse en mars 2010. Nous aurons ainsi une évaluation précise à la fois sur les gros producteurs et les déchets ménagers. A partir de ce moment-là, pourquoi pas, comme vous le proposez, regarder une modularité par rapport au tri mécano biologique.

Donc, je crois que nous répondons favorablement à cette proposition.

Laurence MONNOYER-SMITH : Merci, beaucoup.

Annelaure WITTMANN : Je voudrais juste dire deux choses, par rapport à la méthanisation et surtout l'ambition de produire un compost de qualité, il faut aussi travailler sur la captation des déchets dangereux.

Laurence MONNOYER-SMITH : Ce qui avait été mentionné précédemment

Anne-Laure WITTMANN : Que l'on dise précisément à la fois au niveau des habitants et des entreprises.

M. DAGNAUD nous a effectivement dit qu'il avait envoyé un courrier à l'ensemble des 84 communes pour leur demander la mise en place d'une collecte des biodéchets. Donc, M. DAGNAUD, Président du Sycotom, s'est écrit un courrier en tant que M. DAGNAUD, adjoint à la mairie de Paris. A-t-on une idée de la réponse que M. DAGNAUD s'est fait à lui-même ?

Laurence MONNOYER-SMITH : N'étant pas là ce soir, il est difficile d'apporter une réponse. Nous avons déjà demandé cette lettre.

Concernant la question de l'intervenant en début de débat, que nous avons renvoyée à ce moment de la discussion, concernant les déchets dangereux.

Laurence LEJEUNE : Je parlais des déchets dangereux en évoquant deux axes dans la prévention : réduction en quantité et réduction sur les déchets dangereux. Oui, c'est un point extrêmement important. Je veux juste souligner qu'une AREP doit être mise en œuvre sur les déchets dangereux, elle doit donc veiller à limiter que ces déchets dangereux se retrouvent au secteur diffus, mais plutôt dans des zones où on peut les recycler. C'est un axe fort sur lequel nous souhaitons être vigilants. Nous avons déjà commencé à travailler avec les communes concernées par les bassins versants de nos projets pour réduire la toxicité de l'entrant. Donc, nous partageons vraiment cet objectif de réduire cette toxicité à l'entrant. Il y a l'AREP et la directive Reach qui contribue aussi à mettre moins sur le marché d'éléments les plus toxiques. Mais, il faut continuer.

Laurence MONNOYER-SMITH : Etant donné que nous approchons de l'heure fatale de fermeture de cette salle et de l'extinction des feux, nous allons peut-être encore avancer, pour essayer d'arriver aux propositions concernant la gouvernance et l'après débat. Je vais toutes les énoncés d'affilée et je vous laisserai le soin de choisir celles qu'il vous paraît nécessaires de préciser.

4. Propositions concernant la gouvernance

L'après débat :

- Impliquer les associations dans l'élaboration du cahier des charges des prochaines études sur le projet d'Ivry – Paris-XIII.
- Mettre en place un garant de la poursuite de la concertation, nommé par la CNDP.

Pendant les travaux :

- Mettre en place un comité de suivi du chantier.

- Mettre en place une charte de qualité environnementale et donner la possibilité aux municipalités d'inviter les associations aux réunions trimestrielles de suivi.

Donc, une forte implication des associations dans le suivi des travaux, tant en ce qui concerne le chantier que l'environnement dans une façon plus globale.

- Mettre en place un espace d'information, des visites de chantiers et un espace d'expression sur le site Internet du Sycotm.

Pour ceux qui râlent contre le bruit des bennes, la lumière la nuit, il y aurait un espace d'expression ad hoc.

Cela concerne les travaux à proprement parler.

Le suivi du centre en exploitation :

Ce sont des propositions un peu partagées.

- Mettre en place un réseau de sentinelles composé de citoyens volontaires.

Un peu à l'image de ce qui avait été fait sur Isséane, il y avait eu pas mal de discussions à ce sujet, donc il faudrait peut-être préciser.

- Choisir des indicateurs accessibles à tous.

Des indicateurs de suivi de l'exploitation, des nuisances, de pollution, etc. qui soient accessibles à tous et qui soient véritablement lisibles.

- Déléguer à un collectif d'associations l'organisation et la maîtrise d'au moins un contrôle annuel sur les deux qui sont obligatoires.

Fabrice PIAULT, TAM-TAM : Je vais parler des cinq premières propositions et Daniel HOFNUNG de la suite.

Nous arrivons vers la fin de ce débat public, il y a au moins trois points qui sont des certitudes pour tout le monde, et je l'espère.

La première est que nous sommes devant un projet non seulement très important sur le plan urbain, ce n'est pas seulement un projet d'usine mais un projet qui est au cœur d'un quartier. Ce projet s'inscrit dans un secteur qui ressemble à un secteur industriel et commercial plus récemment, mais qui va être un secteur densément peuplé. C'est un point également très important à prendre en compte.

Le troisième point est extrêmement clair, est que les choses ne sont pas réglées. Nous avons eu des études de faisabilité, nous n'avons pas encore un projet construit.

Tout cela plaide pour que l'on ne se contente pas d'un certain nombre de propositions éparées en matière de suivi, même si je suis d'accord avec les cinq premières propositions. Mais, je pense que ce n'est pas tout à fait ainsi qu'il faut aborder les choses, il faut les aborder plus globalement en les articulant avec une structure de concertation complète. Je pense que la charte de la concertation édictée par le Ministère de l'environnement en 1996, consultable en ligne désormais, répond exactement à ce genre d'enjeu de grande ampleur.

Quelle est cette charte ? En deux mots, c'est une charte édictée à l'époque où Corinne

LEPAGE était Ministre de l'environnement dans le gouvernement JUPPÉ. C'est le contexte de son élaboration.

Elle prévoit principalement que pour des grands projets d'aménagement qui touchent à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, équipement des collectivités, préservation de l'environnement, etc., on développe une concertation en amont du projet, donc en amont du cahier des charges en particulier, qu'elle soit le plus large possible.

Cette concertation se caractérise non seulement par des phases d'information et de dialogue, mais par le fait de travailler ensemble entre les différents acteurs, avec la volonté d'améliorer les projets. Donc, il y a une dimension de production de quelque chose de neuf, il ne s'agit pas simplement d'un échange ou d'une consultation. Elle prévoit la mise en place d'une structure spécifique qui est financée par l'aménageur, éventuellement la mise en place d'un garant qui assure le fonctionnement du système, et d'une grande transparence.

Je voudrais préciser qu'il y a deux expériences à Paris qui se revendiquent très clairement de la charte de la concertation, d'une part le comité permanent de concertation de Paris Rive Gauche qui a été créé en 1997, et d'autre part celui des Halles qui date de 2006 et qui a sans doute vocation à durer un peu moins longtemps, car c'est une opération plus réduite.

Qui participe à un comité de concertation de ce type ? L'ensemble des parties concernées, évidemment l'aménageur, dans ce cas précis le Sycotm, les communes concernées et les différents services concernés également à l'intérieur de ces communes, les associations, les conseils de quartier éventuellement, les entreprises riveraines, les associations de commerçants, etc. ; c'est quand même une structure large.

Comment cela fonctionne-t-il ? Avec des réunions plénières de ce comité de concertation, réunions permettant d'acter les évolutions des différents projets et de mener les principaux débats. Des groupes de travail permettent éventuellement d'instruire certains dossiers spécifiques et un bureau composé aussi bien de l'aménageur que les associations, permettant de cogérer le processus.

Je précise qu'il ne s'agit pas que le comité de concertation se substitue à l'aménageur, la décision revient au maître d'ouvrage. Le processus lui-même a vocation à être cogéré entre les différents acteurs.

Que pourrait être le rôle d'un comité permanent de concertation dans le cadre de l'opération qui nous intéresse actuellement ? D'abord, et avant tout, l'élaboration concertée du cahier des charges de l'usine. Cela me semble l'élément absolument majeur dans lequel nous allons retrouver un certain nombre de débats qui ont été soulevés tout à l'heure.

Ensuite, l'accompagnement concret du projet, une fois qu'une équipe aurait été choisie. Généralement, il y a des adaptations. Je pense que le comité de concertation à vocation à durer sur cette période. Il me semble que l'on peut envisager ensuite, une fois que l'on sera dans le fonctionnement régulier de l'usine, la suppression de ce comité et plutôt la mise en place d'autres structures qui sont d'ailleurs évoquées dans les propositions du type comité de suivi.

Pour conclure, on nous a souvent reproché lors de la mise en place de chacun des deux comités de concertation parisiens que ce serait lourd, que cela coûterait cher et que l'on perdrait du temps. Nous pensons que c'était exactement le contraire, on va plus vite et mieux avec ce genre de structure que quand on s'enlise dans des procédures contentieuses

autour d'un projet d'aménagement. C'est même pour cela que le gouvernement Juppé avait mis en chantier la charte de la concertation pour arriver à ce que l'on débouche sur des grandes opérations d'aménagement, sur des projets, qui soient le plus partagé possible.

Enfin, comme M. DAGNAUD ne vient plus aux réunions du débat public depuis plusieurs semaines, on pourrait imaginer que ce serait peut-être difficile de le convaincre. Personnellement, j'ai toute confiance dans les choix qui seront faits, dans la mesure où M. DAGNAUD, qui est élu parisien, je pense, doit partager le même point de vue que le maire de Paris qui a non seulement appuyé les deux comités de concertation existants, mais qui en a tiré un bilan suffisamment positif pour mettre dans son programme pour sa deuxième mandature, donc la mandature actuelle, le développement de structures de ce type pour tous les grands chantiers. D'ailleurs, nous avons rencontré il y a quelques mois Anne HIDALGO, qui était tout à fait d'accord par exemple pour mettre en place une structure de ce type sur l'aménagement Bercy – Charenton, donc juste en face du secteur de l'usine Sycotm.

Laurence MONNOYER-SMITH : Merci Monsieur, peut-être une réaction sur ce point !

Dominique LABROUCHE : Vous avez parlé du Président DAGNAUD, il a été présent à plusieurs réunions publiques sur ce dossier. Bien évidemment, nous lui rendons compte chaque fois de nos discussions en débats publics. Il sera bien sûr présent lors de la prochaine réunion. Il a déjà été présent et d'autres élus d'ailleurs aux réunions publiques.

Bien évidemment, la concertation se poursuivra. D'abord, elle vient de loin, on l'a dit, on l'a rappelé ; dès 2003, des initiatives ont été prises localement en lien avec la commune d'Ivry-sur-Seine, le Sycotm y a participé activement. Il a aussi travaillé avec l'ensemble des acteurs à travers le comité de pilotage dans le cadre des études de faisabilité.

Que vise-t-on à travers la concertation ? Il est important de pouvoir contacter et associer le maximum d'acteurs, mais aussi les habitants. Bien évidemment, nous devons tirer les enseignements de diverses expériences. Vous avez cité la ZAC Paris Rive Gauche. Nous avons pris langue auprès de la Semapa pour regarder ce qui peut se faire en matière de concertation. Vous avez parlé de projets d'aménagement, il est vrai que c'est un équipement qui doit s'intégrer dans la ville. J'ajouterai que c'est un équipement public de traitement, ce n'est pas une opération d'urbanisme à grande échelle, même si je suis d'accord qu'il devra s'intégrer dans un paysage urbain en pleine évolution. Pour autant, cela reste un équipement public. Il faudra aussi prendre en considération cet élément, ce n'est pas une opération d'aménagement à l'échelle d'un quartier par exemple, comme c'est le cas pour les exemples que vous avez cités.

Oui, la concertation se poursuivra. Comme je le disais, l'objectif est qu'elle puisse associer le maximum d'acteurs, les habitants. Cela ne doit pas rester quelque chose de confiné, mais bien quelque chose de partagé.

Sur la question du garant, j'ai envie de dire que l'important n'est pas forcément d'avoir des structures trop institutionnalisées, il faut aller chercher ce qu'il y a de positif dans les autres expériences. Il est important d'être efficace et de voir sur quels thèmes on va concerter et aller chercher encore une fois l'habitant, les différents acteurs.

Il y a les acteurs associatifs, mais aussi l'État qui doit être présent dans cette démarche de concertation, la région également, le conseil général est également concerné. Plutôt que parler de garant, il est important de se mettre d'accord sur une efficacité pour parvenir à des objectifs de concertation.

Laurence MONNOYER-SMITH : Les deux ne sont pas antinomiques.

Dominique LABROUCHE : On tirera les enseignements de tout ce qui se fait en matière de concertation et aussi de ce débat public. Tous ces éléments seront à regarder.

Très concrètement, pour être précis, la concertation doit se poursuivre. Il y a cette phase de débat public ; ensuite il y a le temps des enseignements, des conclusions qui seront émises par la commission particulière et nationale ; puis un temps où le maître d'ouvrage devra prendre une orientation. Au-delà, cette concertation pourra se poursuivre.

Nous envisageons (et il faudra regarder précisément, les choses pourront se préciser), un comité de concertation et de suivi qui pourrait déjà rassembler l'ensemble des acteurs qui ont participé au comité de pilotage. Bien sûr, il a vocation à s'élargir. Il faudra en définir les missions. Tout cela pourra se faire dans le premier semestre 2010.

Au-delà des deux échéances que j'évoquais, la concertation se poursuivra. Ce comité de suivi et de concertation pourra très concrètement, très vite, examiner les aspects, tels que la prévention. On a donné une échéance : premier semestre 2010.

On pourra aussi bien sûr tirer les enseignements de l'expertise ou l'audit externe, dont on a à peine parlé ce soir, qui est en cours, c'est-à-dire pouvoir au-delà de la dernière réunion publique, dire ce que l'on tire comme enseignements de cette expertise externe.

S'agissant du panache, il faudra aussi rendre compte des points de vue exprimés par tout le monde, y compris par les maires ou les communes concernées quand elles auront été sollicitées, comme cela a été dit.

Autre exemple encore de sujets qui pourraient être abordés : les retours d'expérience par rapport au tri mécano biologique. Nous aurons les enseignements tirés par l'ADEME sur les expertises qui vont être réalisées.

On a parlé de centres de traitement, d'équipements publics dans la ville. Les communes de Paris, Ivry-sur-Seine ont fait des choix urbains, c'était le thème de la réunion précédente, avec en particulier des liaisons interurbaines. Il faudra aussi rendre compte de ce qu'auront décidé les collectivités et voir quelles seront les conséquences éventuelles sur le projet.

Laurence MONNOYER-SMITH : Si je comprends bien ce que vous dites, vous essayez en réponse à ce que vient de dire Monsieur d'imaginer une structure qui aborde les questions de l'amont (la prévention) jusqu'à l'aval (le suivi du chantier, ce que vous avez proposé : comité de suivi du chantier, etc.). En fait, vous proposez de ne pas avoir 50 structures qui s'éclatent dans des comités ad hoc qui abordent toute une série de thématiques, mais au moins avoir une structure collective abordant tous ces points; exactement comme vient de le dire M. PIAULT.

Fabrice PIAULT : Pas exactement, je pense que c'est justement la question. J'ai juste trois petites observations. La première porte sur la concertation qui doit se poursuivre, j'entends ce que vous dites, et je trouve que c'est très positif. Mais, la question de la nature de la structure mise en place est tout à fait décisive. Vous laissez entendre qu'il y a l'État d'un côté et de l'autre les associations. L'enjeu est précisément de mettre tout le monde autour de la même table pour travailler ensemble et ne pas seulement s'informer. Ce point doit être clarifié.

Vous n'avez pas répondu concernant le cahier des charges. Je pense que c'est vraiment la

clé et je le répète. Si l'on ne se concerte pas sur le cahier des charges, on ne se concertera pas beaucoup globalement. Tout est contenu là-dedans : le dimensionnement de l'usine, les fonctions qu'elle aura, etc. ; tout est là. C'est un point extrêmement important sur lequel il devra y avoir une réponse à un moment donné.

Si vous êtes pour que la concertation continue et que tout le monde y participe, c'est l'intérêt collectif qu'il y ait un garant. C'est justement la garantie d'avoir quelqu'un d'indépendant, accepté par les uns et par les autres, qui puisse s'assurer que le processus fonctionne correctement. Je pense que cela n'enlève rien au pouvoir de décision finale des communes concernées et du Sycotm.

Laurence MONNOYER-SMITH : Je voudrais passer la parole maintenant si vous le voulez bien à M. HOFNUNG.

Daniel HOFNUNG, ATTAC : Je vais essentiellement intervenir sur le suivi du centre en exploitation. Je voudrais ajouter un point sur la gouvernance, il est très regrettable qu'avant la mise en place de toute cette étude sur le centre de traitement d'Ivry on n'ait pas eu des plans de prévention dans l'ensemble des communes touchées, relevant du Sycotm. Là, cela aurait été sans doute une bonne manière de commencer les choses. Il n'est pas trop tard pour que les communes s'y mettent.

Je vais parler de mon sujet. Je suis d'ATTAC d'Ivry – Charenton, et aussi ATTAC Val-de-Marne dont je suis président.

Les mesures.

Les mesures données actuellement dans les divers documents, distribués par la TIRU, par exemple le bilan annuel 2008, sur lequel j'ai aussi travaillé, sont extrêmement peu lisibles. Ces tableaux montrent des milligrammes par normaux mètres cubes, ce sont des mètres cubes qui sont ramenés à température normale de 0° et la pression atmosphérique normale. Ce n'est pas très lisible. Que signifie d'avoir 2,1 mg par Nm³ d'acide chlorhydrique ? Ce n'est pas clair pour qui que ce soit.

J'ai un petit zoom sur le tableau. Ce sont des mesures données par le contrôle continu. Nous avons des mesures récapitulatives qui sont des flux mensuels. On comprend un peu mieux car on a des kilogrammes par mois. Par exemple, on aura en moyenne sur les deux fours 1 335 kilos par mois de poussière ou 18 319 kilos d'oxyde d'azote. Il est vrai que ce sont des quantités considérables, et c'est déjà un peu plus parlant. Nous avons aussi des flux annuels qui sont donnés par ce bilan.

D'autres mesures sont données dans ce bilan annuel concernant les dépassements. Heureusement, les dépassements sont brefs, cela peut durer quelques heures, jusqu'à 4 heures. Ces dépassements donnent lieu à un dépassement des seuils.

La proposition, au lieu de tableaux qui sont pas lisibles pour le commun des mortels, pourquoi ne pas donner les totaux de polluants en kilos émis par jour pour les deux fours additionnés ? Peu importe que ce soit émis par la cheminée de droite ou la cheminée gauche, c'est ce qui sort dehors qui nous intéresse.

Les moyennes mensuelles actuelles pour une cheminée noient cette question des dépassements. Des chiffres quotidiens seraient plus intéressants. Un exemple, je ne sais pas si c'est la mauvaise interprétation du résultat des mesures ou les dérives dans la politique de communication de la TIRU. Voilà ce que l'on trouve dans « Le Parisien » du 12

novembre, qui nous sort un bel article sur la concertation avec un compte rendu de ce que disent les associations sur le souhait de conserver le panache. Il sort un encart « de la vapeur d'eau à 99,9 % ». C'est extraordinaire, les fumées représentent 99,9 % de vapeur d'eau avec un peu de dioxine et de métaux lourds. Ce n'est pas vraiment la réalité.

D'après le bilan de la TIRU, le pourcentage de CO₂ est égal à 8,2 %, cela fait beaucoup. Il faut voir le débit de fumée, qui est extrêmement important. Un débit moyen par four, c'est 219 294 Nm³ par heure.

Pourquoi ne pas donner les émissions de CO₂ et de vapeur d'eau en tonnes par jour ? Cela éviterait de laisser croire au miracle, selon lequel les cheminées ne rejetteraient que de la vapeur d'eau. C'est ce que l'on voit dans « Le Parisien », et c'est ce qui a été reflété déjà à plusieurs reprises suite sans doute à des opérations de communication.

Je trouve important que nous ayons la fin de cette honte de ce que l'on émet, qu'on dise réellement ce que l'on émet, dans des termes accessibles et compréhensibles par tout le monde, et qu'on arrête de nous faire croire à des contes de fées.

Il existe un certain nombre de mesures, que vous avez vues dans les tableaux : on mesure l'acide chlorhydrique, les composés organiques totaux en équivalent carbone, on mesure l'acide fluorhydrique, SO₂, oxyde de soufre, oxyde de carbone et un certain nombre de métaux.

Il faut savoir que toutes les poussières ne sont pas équivalentes. On sait par exemple que les moteurs diesels rejettent des microparticules qui sont bien plus dangereuses que les poussières habituelles. Si l'on descend encore d'échelle, par exemple au nano, on aura un danger encore plus grand. En gros, plus c'est petit, plus c'est actif.

Nous ne proposons pas de faire une mesure supplémentaire. Actuellement, nous avons quatre mesures par an par deux bureaux d'études extérieurs (deux fois deux mesures). Nous proposons des mesures différentes, en particulier distinguer les différentes poussières émises, mesurer en priorité les particules fines et ultrafines en quantité.

Des mesures sont effectuées quatre jours dans l'année par deux bureaux d'études différents, cela représente en fait quelques heures de prélèvements sur les 13 795 heures de fonctionnement de four. Ne pourrait-on pas avoir sur cette question des métaux en général quelques mesures en continu et pour le reste des prélèvements réguliers (mensuels ou bimensuels) ?

Actuellement, nous avons des mesures de dioxines et furanes, qui sont des quantités extrêmement faibles. Ce sont des matières extrêmement actives. Ce qui est mesuré n'est plus du milligramme, mais c'est beaucoup moins. On mesure là essentiellement des composés chlorés. Or, dans les molécules qui deviennent des molécules répandues de ce qui va brûler, on a de moins en moins de composés chlorés dans de nombreux produits. Les dioxines sont avant tout des molécules chlorées. Nous demandons de nous mettre au goût du jour en quelque sorte avec les polluants qui se développent, ce sont surtout des polybromés, des composés bromés. Il serait intéressant d'avoir aussi des mesures à ce niveau-là, car ce sont des molécules qui paraissent dangereuses.

Laurence MONNOYER-SMITH : Merci pour votre présentation et pour ces précisions. Je vais peut-être vous donner la parole rapidement et prendre éventuellement quelques questions dans la salle, et nous nous arrêterons là.

Didier FOURNET : Je vais essayer de répondre, en tout cas rappeler que tous ces points avaient fait l'objet de deux réunions précédentes, le 7 octobre et le 12 novembre où l'on a évoqué à la fois de façon générale l'impact de l'incinération, et particulièrement les résultats de l'usine d'Ivry. Il a été dit, et on peut s'en féliciter, qu'il y a un programme de surveillance assez musclé sur l'usine d'Ivry, à mon sens plus qu'ailleurs aujourd'hui. Vous disiez que l'on met en place quatre mesures par an pour des contrôles ponctuels, la réglementation en demande deux, et c'est souvent le cas ailleurs.

Effectivement, on peut toujours améliorer et nous sommes tout à fait à l'écoute pour améliorer à la fois la fréquence mais aussi la recherche de nouveaux polluants. Il faut être vigilant et continuer à rechercher les particules fines et les bromés, ce qui avait été évoqué également le 12 novembre.

Par rapport à la lisibilité de nos documents, nous en avons fourni beaucoup. Je ne sais pas à quel document il est fait référence précisément. Les DIP des usines sont disponibles en ligne. Des résultats sont régulièrement mis en ligne sur le site des exploitants au moins pour les mesures journalières. Les dépassements ne sont pas noyés, ils sont effectivement indiqués. On a une limite de 60 heures de dépassement par an pour chacun des fours. Tout cela est bien mesuré et évalué en continu par les usines. L'exploitant a un œil permanent sur ces indicateurs.

L'information n'est pas toujours facile à lire par tout un chacun, le Nm³ est une notion particulière, c'est une réglementation à laquelle on doit se référer, qui nous encadre et nous fixe des seuils. Pour autant, le Sycatom aujourd'hui réfléchit à des indicateurs simplifiés, justement pour apporter une information plus visible, pour des gens moins initiés dans ce domaine, et avoir une vision plus directe. Nous y réfléchissons et nous pourrions peut-être échanger sur des indicateurs.

Laurence MONNOYER-SMITH : Et sur leur lisibilité, il y a des progrès à faire.

Daniel HOFNUNG : Les tableaux sont le dossier d'information du public édité par la TIRU, du dossier DIP 2008.

Laurence MONNOYER-SMITH : A l'ère de l'infographie, il y a certainement des choses à imaginer.

Didier FOURNET : Ces DIP sont faits sur des formats demandés par l'autorité de tutelle. Je ne sais pas si vous avez consulté les annexes de ces tableaux, mais en tout cas nous pourrions regarder ces points.

Laurence MONNOYER-SMITH : M. LABROUCHE voulait juste rajouter deux points, il y avait une question de la salle. Nous allons prendre rapidement les questions.

Elisabeth LOICHOT : Je voudrais revenir sur quelque chose qui a déjà été évoqué lors du dernier débat concernant la gouvernance. Nous avons démontré que le président et la plupart des vice-présidents du Sycatom étaient des élus municipaux. Je pense que cela influence profondément la gestion, les objectifs du Sycatom. A chaque fois que l'on pose une question, et là encore récemment on a eu un exemple avec le panache, on va demander aux maires ce qu'ils en pensent. On sait très bien ce que pensent les maires, et on peut le comprendre, leur intérêt étant de ne surtout pas avoir de panache, puisqu'il faut attirer des investisseurs.

D'après ce constat, je pense que ce n'est pas normal que le Président et Vice-présidents

soient des élus. Cet intérêt, notion très française, n'est pas une bonne chose. J'ai une demande, et pas seulement une dénonciation : je voudrais que l'on fasse une enquête dans les pays européens pour savoir si ce système est reproduit ou est-ce seulement en France que l'on mélange les genres ainsi ?

On le voit encore dans la nomination du Président d'EDF. Cette façon de mélanger tous les genres, tous les intérêts est très française. Il est évident que si les maires adjoints n'étaient pas Président et Vice-présidents du Sycatom, il y aurait moins à chaque fois cette pression de mettre en avant les besoins de la ville sur le logement, le chauffage, etc. C'est contradictoire, ce n'est pas l'objectif du Sycatom qui est le traitement des déchets.

Laurence MONNOYER-SMITH : Nous avons bien compris ce que vous venez de dire.

Elisabeth LOICHOT : Je voudrais que l'on se rende compte, qu'on ait des exemples afin de vérifier si cette façon de procéder, cette organisation est spécifiquement française. Comment font-ils ailleurs ?

Laurence MONNOYER-SMITH : C'est lié à la notion de service public à la française.

Hervé CORNE : Je voudrais remercier M. HOFNUNG de son exposé, qui est d'une grande clarté et d'une grande précision. Il a beaucoup apporté au débat.

Ma question porterait spécifiquement sur les gaz à effet de serre. Je n'ai pas vu, peut-être ai-je mal lu tous les documents que j'ai reçus, de préfiguration de la part du Sycatom de ce que seraient les rejets de gaz à effet de serre dans le cadre du nouveau projet par rapport aux rejets actuels. Avez-vous des précisions à ce niveau ?

Laurence MONNOYER-SMITH : Je vais d'abord donner la parole à M. VAMPOUILLE, ensuite je vous laisserai répondre et nous clôturerons.

Michel VAMPOUILLE : Je dois être l'un des rares élus. Pour dépenser l'argent public, c'est les élus ! Si l'on n'est pas content des élus, on les change.

J'ai visité quelques sites ailleurs en Europe, notamment dans les pays nordiques et en Allemagne. Ce sont des entreprises qui appartiennent aux collectivités. En définitive, ils n'ont pas tout à fait les mêmes systèmes, mais on assiste encore plus à la présence des élus, puisque l'actionnaire de l'entreprise est en fait la commune.

Le problème en France ne provient pas du fait qu'il y ait un syndicat, mais qu'il y ait des syndicats de collecte, de traitement, des communes indépendantes, que ce soit le bazar, avec un plan régional qui n'ait que la moitié des compétences car l'Etat en garde la moitié.

Pourquoi les communes ne se lancent-elles pas dans la prévention ? Comme ce sont les syndicats de collecte, et un syndicat de gestion derrière, les élus municipaux ne connaissent pas les déchets. Un des grosses difficultés que nous avons dans notre pays n'est pas que ce soit les élus qui décident, mais que les élus municipaux ne décident plus car cela se passe loin, qu'il y a des filtres et que la collecte est différente des traitements. Cela rajoute des étapes, de la complexité, des responsabilités pas claires. Si le Grenelle avait pu faire un truc intelligent (et il en a quand même fait quelques-uns), il aurait pu associer collecte et traitement. C'est ce qui se passe dans les autres pays, éventuellement avec des capacités de taxation.

J'ai regardé aux Etats-Unis, et ils ne sont pas à zéro déchet, il y a beaucoup d'Etats ou de régions qui ont des capacités à mettre des taxes, ce que l'on n'a pas non plus en France.

Donc, on a quelque chose entre Etat, région, départements, communes, syndicats de collecte et de traitement, faisant que c'est très difficile à bouger.

Laurence MONNOYER-SMITH : Merci, je vous laisse la parole.

Didier FOURNET : Par rapport à la question de Monsieur sur les gaz à effet de serre, on part du bilan des gaz à effet de serre, du système envisagé sur le projet, en comparant notamment d'autres alternatives au projet proposé qui arrivent à un bilan de - 44 000 t de CO² équivalentes sur le projet d'Ivry.

Ce bilan tient compte à la fois des émissions de l'installation et des évitements, voire des puits de carbone que l'on peut comptabiliser par rapport au compost. L'évitement se fait par rapport à l'énergie à laquelle se substitue l'énergie des déchets, à savoir le mixte énergétique pour produire de la vapeur, à partir de charbon, de gaz et de pétrole. Cela évite de brûler ces énergies fossiles et donc d'émettre des gaz à effet de serre par ces énergies fossiles.

Par ailleurs, les puits de carbone constituent le compost. Le bilan est indiqué et l'étude du BRGM est jointe en annexe du dossier du maître d'ouvrage ou les études complémentaires qui sont également disponibles sur le site de la CPDP.

Laurence MONNOYER-SMITH : M. LABROUCHE, ensuite je vous donne la parole et on termine.

Daniel HOFNUNG : Sur le CO², je me suis amusé à calculer, à partir des chiffres donnés, la conversion en tonnes, soit 70 t par heure. En volume, cela fait un cube de 33 m de côté rempli seulement de CO². Effectivement, cela va un peu diminuer avec la nouvelle usine.

Dominique LABROUCHE : Je souhaitais évoquer deux points importants, et je ne vais pas reprendre l'ensemble des thèmes qui ont été abordés ce soir. Concernant les ambassadeurs du tri de proximité, le Sycotom estime que l'action de proximité, de sensibilisation, auprès des habitants est importante. Elle doit concerner la prévention et aussi la gestion et la collecte des biodéchets, le compostage individuel comme vous l'avez indiqué, mais aussi la gestion des déchets dangereux. C'est la raison pour laquelle, le Président du Sycotom a sollicité la Secrétaire d'Etat à l'Ecologie pour que les ambassadeurs du tri qui, aujourd'hui, sont exclusivement financés par l'éco-organisme, en l'occurrence sur notre territoire, Eco-Emballages, ne soient plus seulement des ambassadeurs du tri mais des ambassadeurs du tri et des déchets ou de la prévention. On pourra leur trouver une dénomination.

En tout cas, comme l'a dit M. VAMPOUILLE, aujourd'hui, il y a des responsabilités élargies des producteurs qui existent, des éco-organismes compétents (Eco-Emballages en est un), des éco-organismes pour les déchets équipements électriques électroniques, demain peut-être pour les déchets dangereux, dans le cadre du Grenelle II en discussion.

Demain, il est possible, à notre avis, que les ambassadeurs du tri ou des déchets ou de la prévention ne soient pas financés à hauteur de 30 ou 40 %, comme c'est le cas actuellement, mais à 100 % pour inciter les collectivités à avoir recours à ce dispositif.

A l'échelle du Sycotom, il est possible de recruter 500 ambassadeurs du tri. Aujourd'hui, nous sommes à peine à 190, car des collectivités ont des difficultés économiques et n'ont pas recours à ce dispositif.

Effectivement, il faut élargir ce dispositif pour que tout le spectre de la question des

déchets, y compris la prévention et le recyclage, soit abordé dans une relation de proximité.

Le deuxième élément, et je vais faire très vite, M. VAMPOUILLE l'a abordé ainsi que le Président DAGNAUD lors d'une réunion publique, porte sur la nécessité de coordonner collecte et traitement. D'ailleurs, il a proposé la mise en œuvre de schéma directeur de collecte. Bien sûr, cela renvoie à d'autres questions plus institutionnelles, le débat sur l'organisation institutionnelle de l'agglomération parisienne, par les métropoles, etc.

Sans attendre peut-être des évolutions institutionnelles majeures, il faut travailler sur des coordinations en matière de prévention mais aussi sur les harmonisations de couleur de bacs (on en parle souvent).

Il y aurait peut-être aussi à réfléchir sur des points de regroupement pour favoriser le transport fluvial en amont par rapport au centre de traitement. Il y a différentes pistes à examiner à travers ces schémas directeurs de collectes. Nos syndicats primaires sont d'ailleurs prêts à travailler sur ces questions.

Sans attendre des évolutions institutionnelles majeures, il y a sûrement à œuvrer en lien bien sûr avec la région, le projet de PREDMA, le projet de prévention régional.

Laurence MONNOYER-SMITH : Merci beaucoup. Dans la diapositive, quel était le pourcentage du CO² ?

Daniel HOFNUNG : 8,2 % de CO² et 23 % d'eau.

Laurence MONNOYER-SMITH : Je pense qu'on va s'arrêter là. Mme LOICHOT, vraiment très vite, car nous sommes tous épuisés.

Elisabeth LOICHOT : Je n'avais pas réagi tout à l'heure, et je suis même allée demander à M. RATEAU si j'avais bien entendu, tellement cela m'avait semblé énorme. Le Sycotom vient bien de dire qu'il ne tenait pas à demander un garant pour l'après-débat.

A deux reprises, lors de la dernière réunion, j'ai demandé si le Sycotom allait bien demander un garant. Il a été répondu « oui ». M. MARZOLF m'a demandé si j'étais satisfaite, n'ayant pas très bien entendu, cela m'a été reconfirmé très clairement. Maintenant, on revient dessus !

Si le Sycotom revient déjà sur ses décisions, prises et données en public, en à peine une semaine. Franchement, vous n'êtes plus crédibles en rien, je vous le dis.

Nous le ferons publier, car c'est quand même énorme.

Laurence MONNOYER-SMITH : Je vous laisse répondre à cette interpellation pour le préciser, il me semble que cela fait partie des éléments de réunion de clôture.

Dominique LABROUCHE : Je crois avoir dit tout à l'heure qu'il était important, au-delà du garant, de trouver des modalités de concertation avec les acteurs.

Elisabeth LOICHOT : C'est une fausse réponse, inadmissible ! On vous pose une question, si M. MARZOLF était là, il vous dirait que vous devez répondre aux questions.

Je vous repose la question, et je vous l'ai posée deux fois, il y a une semaine : « est-ce que le Sycotom va demander un garant ? »

Laurence MONNOYER-SMITH : De toute façon...

Elisabeth LOICHOT : Il n'y a pas « de toute façon », Madame !

Laurence MONNOYER-SMITH : Je vais vous répondre...

Elisabeth LOICHOT : Vous êtes garante aussi de ce débat. Jusqu'à présent, il a été impeccable. Souvent les questions ont été détournées par le Sycotm, au début, ils ont parlé pendant une demi-heure sans répondre aux questions, cela ne se serait pas passé ainsi, il y a même 15 jours. Je pense qu'il y a une dérive de ce débat.

Je dis que c'est inadmissible. On ne vous demande pas ce que vous voulez, mais simplement Monsieur, je le dis et redis, si : oui ou non, vous allez tenir ce que vous avez dit il y a une semaine ?

Est-ce que oui ou non le Sycotm va demander un garant ? La question est claire « oui ou non » ? Vous avez déjà répondu « oui » à deux reprises, est-ce maintenant « non » ?

Jean-Paul PUYFAUCHER : Je suis d'accord avec vous sur une réponse que j'ai qualifiée « dubitative », et je l'ai notée sur mon cahier. Quand j'ai écouté le Sycotm : « je ne sais pas, ni oui, ni non ». Vu l'heure avancée de la soirée, je n'ai pas voulu reprendre le débat et il ne faut pas le reprendre maintenant, ce serait une erreur à ne pas commettre.

Elisabeth LOICHOT : Cela a déjà été dit.

Laurence MONNOYER-SMITH : Nous allons vous répondre.

Jean-Paul PUYFAUCHER : Nous allons vérifier exactement et relire le verbatim de la réunion dernière, je n'y étais pas mais d'autres membres. Il me semble que le 14 décembre, le Sycotm devra se prononcer clairement sur cette question.

Elisabeth LOICHOT : Il l'a fait deux fois !

Jean-Paul PUYFAUCHER : J'ai compris, j'ai entendu ce que vous me dites.

(Protestations de Mme LOICHOT)

Jean-Paul PUYFAUCHER : Excusez-moi, mais vous ne voulez pas m'entendre. Ce n'est pas le moment de le trancher. Je pense que c'est le 14 décembre, où l'on aura de nouveau vérifié tous les propos tenus, que l'on demandera la position finale du Sycotm. Je ne vais pas la demander à cette heure-ci.

Laurence MONNOYER-SMITH : Les propositions qui ont émergé dans les réunions précédentes étaient beaucoup plus pointues et précises que celles qui sont en train de s'affiner tant de la part des associations qui sont aussi en train d'avancer sur un certain nombre de propositions, que du Sycotm.

Elisabeth LOICHOT : Vous n'avez pas à répondre cela, Madame. On pose une question précise à une personne qui ne répond pas et qui a déjà répondu auparavant...

Laurence MONNOYER-SMITH : On peut aussi accorder tant aux associations qui demandent un temps de réponse pour certaines questions...

Elisabeth LOICHOT : Les associations veulent un garant.

Laurence MONNOYER-SMITH : Chacun a une temporalité dans la réponse qu'il peut accorder aux uns et aux autres. Certains demandent un temps pour se faire une idée, le Sycotom a aussi la possibilité de se donner jusqu'au 14 décembre pour dire « oui ou non » quel type de concertation il veut mettre en place. Pour l'instant, nous n'avons pas des réponses suffisamment claires, par rapport aux interpellations de ce soir, nous devrions les avoir le 14. C'est aussi le temps qu'il faut accorder aux uns et aux autres pour discuter. Sinon, ce n'est pas de la délibération mais des invectives, et c'est dommage. Il est important d'avoir le temps de la réflexion et de la délibération.

On va s'arrêter là maintenant. En tout cas, merci infiniment à vous d'être restés jusqu'à cette heure avancée. Merci beaucoup. On se retrouve donc le 11 décembre au matin, pour ceux qui sont disponibles, pour le compte rendu de l'étude complémentaire et le 14 décembre au soir pour la réunion de clôture.

Merci beaucoup à tous.

(Fin à 23 H 45).